

SICHER NACHHALTIG.
NACHHALTIG SICHER.

COOPERA

20
22

Rapport annuel

CoOpera
Fondation collective PUK

Mentions légales

© 05.2023

Rapport annuel 2022 de CoOpera Fondation collective PUK

Éditrice CoOpera Fondation collective PUK, Galgenfeldweg 16, 3006 Berne
T +41 31 922 28 22, info@coopera.ch, www.coopera.ch

Rédaction: Ce rapport a été rédigé par le secrétariat.

Graphisme: rubmedia AG, www.rubmedia.ch

Photos: www.stock.adobe.com

Polices: Meta OT d'Erik Spiekermann, NN Rekja d'Anton Studer

Le présent rapport est publié en français et en allemand sur notre site Internet au format PDF.
Vous pouvez obtenir une version succincte imprimée auprès du secrétariat.

Tous droits réservés.

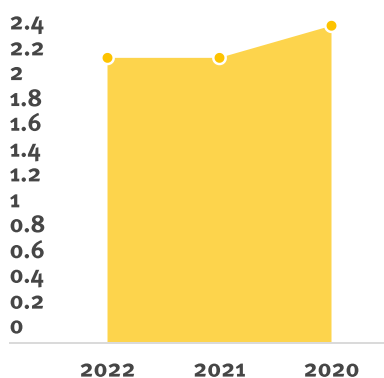
Inhaltsverzeichnis

1	Priorité	8
1.1	Domaine de la prévoyance et du placement	9
2	Comptes annuels / Remarques au sujet des comptes annuels 2022	12
2.1	Bilan	14
2.2	Compte d'exploitation	16
3	Annexes	20
3.1	Bases et organisation	21
3.2	Membres actifs et rentiers	24
3.3	Type de mise en œuvre du but	26
3.4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	27
3.5	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	28
3.6	Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	33
3.7	Commentaire sur les autres positions du bilan et du compte d'exploitation	44
3.8	Exigences et remarques de l'autorité de surveillance	46
3.9	Autres informations relatives à la situation financière	48
3.10	Évènements postérieurs à la date du bilan	51
4	Révision	52
4.1	Rapport de révision	53

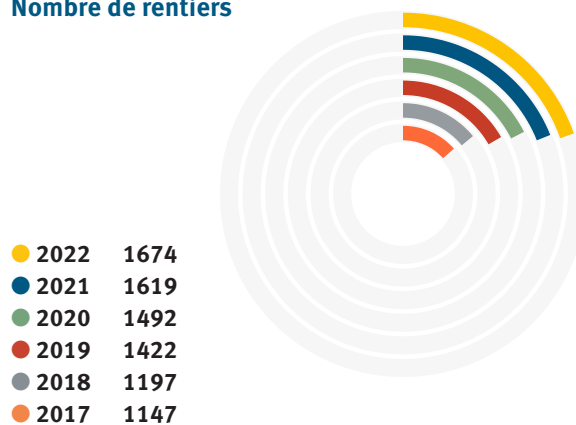
CoOpera Fondation collective PUK

Aperçu des chiffres clés

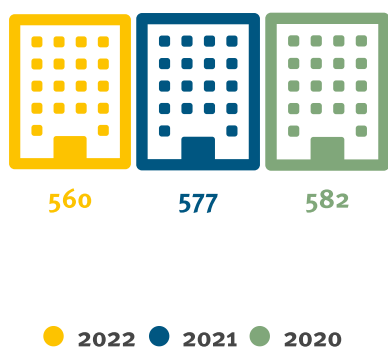
Taux d'intérêt technique



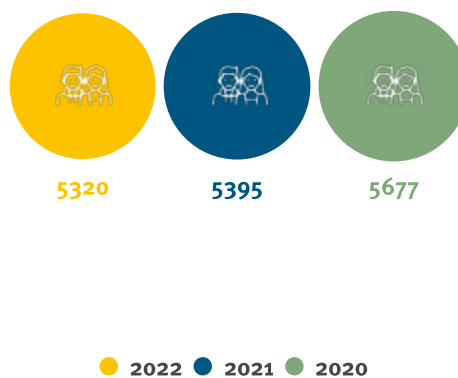
Nombre de rentiers



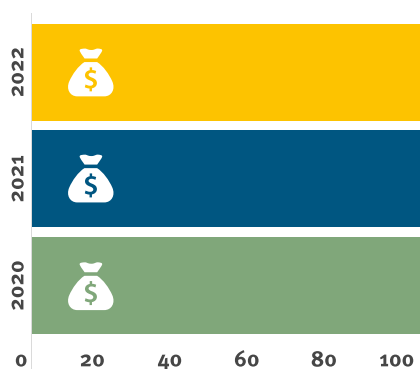
Nombre d'employeurs



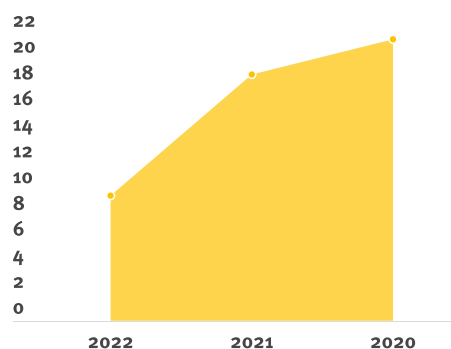
Nombre d'assurés actifs



Degré de couverture légale

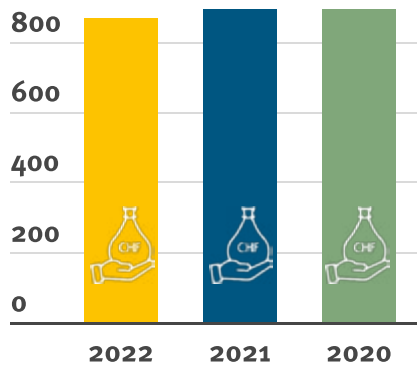


Réserve de fluctuation de valeur

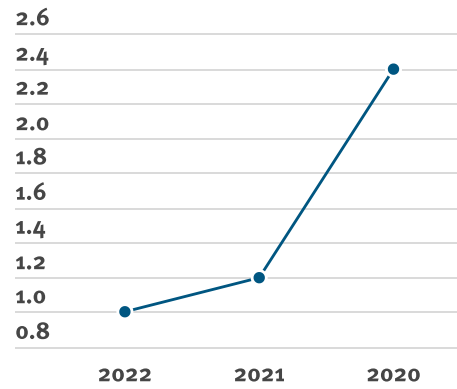




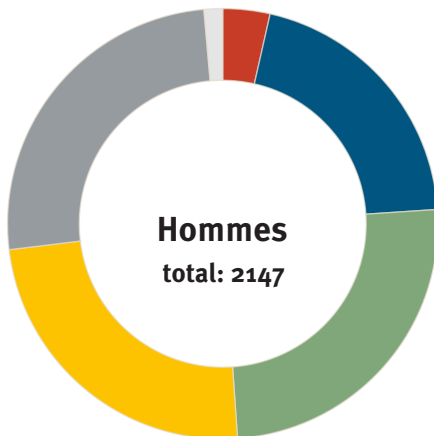
Degré de couverture



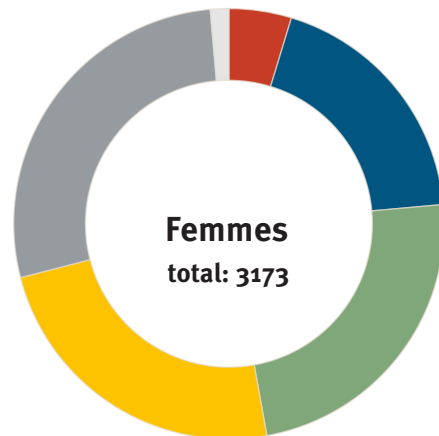
Performance nette



Fréquence par tranche d'âge



Hommes
total: 2147



Femmes
total: 3173

Hommes

18-24	76
25-34	438
35-44	536
45-54	519
55-65	548
65+	30

Femmes

18-24	149
25-34	599
35-44	749
45-54	755
55-65	877
65+	44

Éditorial

Faire les bonnes choses

«Efficacité» est l'un des mots clés lorsqu'il s'agit d'augmentation de la productivité, de réussite économique et de la maximisation des profits. Il s'agit d'une mesure purement quantitative: Il s'agit du rapport coûts-avantages. «L'efficacité» est une notion incontournable de notre temps. Il s'agit de «bien faire les choses» – bien au sens: d'obtenir le plus grand avantage possible avec le moins d'effort possible.

Une autre approche consiste à «faire les bonnes choses» – l'accent est mis ici sur la qualité, sur la question de savoir ce qui est approprié ou juste dans une décision, dans un processus, dans une opération commerciale. Une telle action peut être qualifiée d'efficace si l'objectif fixé est atteint aussi bien que possible, même si la réalisation prend peut-être du temps et n'est donc pas efficiente en premier lieu.

En tant que responsables d'une caisse de pension, nous sommes confrontés au dilemme entre effectivité et efficacité, en particulier sur le marché actuel dominé par des taux d'intérêt encore bas, des rendements en baisse et les

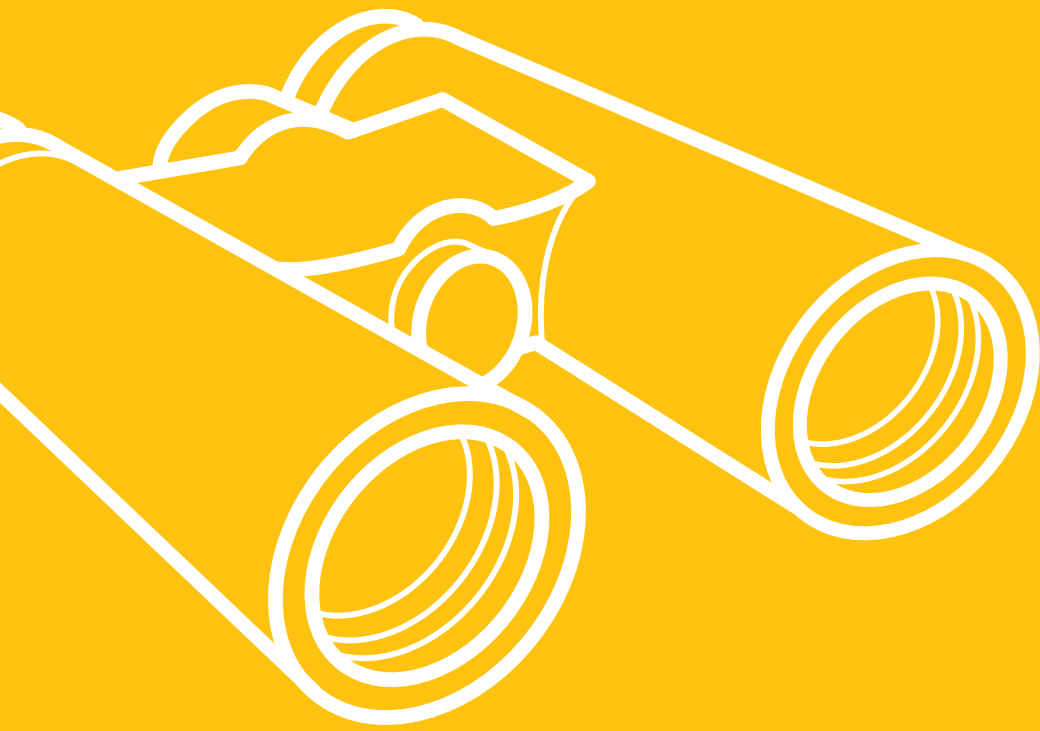
incertitudes émanant de la pandémie et de la guerre. Les prescriptions légales exigent de l'efficacité – pour nos assurés et nos collaboratrices et collaborateurs, nos partenaires commerciaux, nous voulons bien faire les choses, et à côté d'une optimisation justifiée des coûts, nous ne voulons pas oublier les gens et leurs préoccupations.

L'économiste autrichien et américain Peter Drucker a résumé le dilemme de la manière suivante (traduction libre): «Il n'y a certainement rien de plus absurde que de faire quelque chose avec une grande efficacité qui ne devrait pas être fait du tout».

Les collaboratrices et collaborateurs, la Direction et le Conseil de fondation de CoOpera Fondation collective PUK s'efforcent d'atteindre un équilibre – de bien faire les choses, mais toujours dans le but de faire les bonnes choses.

Christine Jost,
membre du Conseil de fondation

1 Priorité



1.1 Domaine de la prévoyance et du placement

Remarques sur le domaine de la prévoyance

Au début de l'année, nous avons pu lancer une nouvelle version de l'outil en ligne pour nos sociétés affiliées. Cela a permis d'augmenter et de simplifier les possibilités pour les employeurs de traiter et de communiquer en ligne avec CSPUK. La nouvelle version était également une condition préalable pour que nous puissions introduire l'application assurée pour tous les assurés. Une réussite à tous égards qui permet d'avoir ses propres données de prévoyance du jour disponibles à tout moment, de procéder à des calculs de simulation pour un achat ou un encouragement à la propriété du logement, pour calculer la retraite ou le départ, et bien plus encore.

De plus, nous avons pu organiser trois séminaires sur la retraite, deux en allemand et un en français, qui ont attiré un grand nombre de participants. Le contact avec nos employeurs lors d'une visite personnelle est une occasion importante pour dialoguer et échanger, c'est pourquoi les visites clients se sont poursuivies. Il a fallu également du temps pour soumettre le Règlement sur la prévoyance à une révision générale et ainsi continuer à créer de bonnes bases et des opportunités d'assurance pour vous, chers lectrices et lecteurs.

Beatrice Schmid,
responsable Prévoyance

1.1 Remarques sur le domaine du placement

Investissements dans des biens immobiliers existants

Sägegasse 2, Münsingen

Nous avons commencé le développement du terrain. Tout d'abord, un plan d'affaires pour le projet sera établi. Ensuite, un nouveau plan de quartier sera élaboré. Nous continuerons de louer l'immeuble existant dans le cadre d'une affectation intermédiaire.

Chemin de Sur-Beauvent, Conignon

Le contrat avec l'entrepreneur total (ET) a pu être signé en septembre 2022. Les travaux de démolition et de construction pour ce projet ont commencé dès novembre 2022. L'emménagement est prévu pour l'été 2024.

Surélévation Mühleweg 14, Langenthal (CoOpera Immobilien AG)

Début août 2022, les trois espaces locatifs ont été remis aux institutions sociales. Notons en particulier le Grüne Halle au rez-de-chaussée. Il dispose d'un bel établissement de restauration. www.gruene-halle.ch

Richigenstrasse, Worb

Tout au long de l'année, le travail sur le concept d'utilisation et le projet de construction a été intensif. C'est un très beau projet résidentiel à usage commercial au rez-de-chaussée. La demande de permis de construire sera soumise au printemps 2023.

Galgenfeldweg 16, Berne (CoOpera Immobilien AG)

Le 2^e étage a été transformé en siège social conformément à nos besoins. En outre, la chaudière à gaz existante a été remplacée par un chauffage moderne à pellets sans CO₂.

Nouveaux placements: biens immobiliers

Au cours de l'exercice 2022, nous n'avons pas effectué de nouveaux placements, mais plusieurs projets sont en cours de préparation.

Désinvestissements biens immobiliers

Dans le cadre d'un assainissement du portefeuille, nous avons vendu notre part de copropriété du bien immobilier Dorfstrasse à Lützelflüh aux autres copropriétaires.

Investissements dans les biens immobiliers existants

Nous entretenons nos biens immobiliers existants en permanence et, si nécessaire, les adaptons à l'évolution des besoins des locataires.

Autres placements

Il n'y a pas eu de besoin majeur de placement. La stratégie de placement a été revue et redéfinie par les comités. Au cours de l'exercice 2022, nous nous sommes principalement concentrés sur les contrôles de sécurité et de rentabilité des placements existants. Nous avons donc effectué les transactions suivantes:

Titres:

responsAbility Micro and SME Finance Leaders Fund:

Désinvestissement car aucune distribution (capitalisation) et évolution du cours en recul depuis l'investissement.

Finethic Fund:

Désinvestissement car aucune distribution (capitalisation). Évolution du cours stagnante depuis l'investissement.

CreditGate24 / Alkione:

Obligation, bouclage 2020 pour 10 ans, pas de distribution (capitalisation). En collaboration avec l'émetteur, nous avons pu convertir le placement en un placement distributif. Et nouveaux investissements à court terme de CHF 2 millions jusqu'en avril 2023.

Crédits:

Bio Development AG:

Augmentation du prêt de CHF 2.5 millions

Fondation Rütthubelbad:

Augmentation de l'hypothèque de CHF 400 000 pour reprendre l'hypothèque de NEST ainsi que CHF 600 000 pour des rénovations.

Terra Schweiz AG:

Augmentation du prêt des actionnaires de CHF 5 millions pour l'achat de biens immobiliers.

Jürg Hari,
responsables Placements

2 Comptes annuels



Remarques au sujet des comptes annuels 2022

Le terme de «durabilité» est désormais omniprésent dans l'environnement financier et dans la prévoyance professionnelle et figure dans presque tous les rapports annuels. Mais notamment pendant les crises financières, CoOpera Fondation collective PUK se distingue souvent par des résultats positifs. Pour l'exercice 2022, une institution de prévoyance suisse moyenne terminait l'année avec une performance négative d'environ 12%. CoOpera Fondation collective PUK, en revanche, a été l'une des rares fondations collectives à générer un rendement des placements positif de 1% grâce à une stratégie de placement intelligente.

Au cours de l'exercice 2022, le résultat de l'exercice stable de CoOpera Fondation collective PUK montre une fois de plus que depuis près de 40 ans, comme aucune autre institution de prévoyance, elle poursuit une politique de placement durable, fortement ancrée dans l'économie réelle avec une cohérence unique.

L'année 2022 a été l'une des pires années pour les caisses de pension. Le monde financier a été tourmenté par la guerre en Ukraine et l'inflation qui persiste jusqu'à aujourd'hui en raison de la faillite de la Silicon Valley Bank et du rachat de Credit Suisse par UBS en mars 2023. Les gouvernements et les banques centrales tentent d'éteindre les points chauds et de stabiliser la situation avec des hausses de taux d'intérêt, des mesures d'investissement et des programmes d'armement. Malgré d'immenses efforts, de nombreuses institutions de prévoyance ont connu des difficultés au cours du dernier exercice. Le déclin rapide sur les marchés financiers est apparu clairement à la fin de l'exercice. Selon des études spécialisées, les institutions de prévoyance suisses ont réalisé un rendement négatif d'environ 12% avec les obligations. Les

pertes dues aux actions ont varié entre -6% et -19% en fonction de la zone géographique. Ces rendements ont eu un impact négatif sur les degrés de couverture: fin 2022, environ 16% des caisses de droit privé, environ 44% des caisses de droit privé avec capitalisation complète et environ 92% des caisses de droit public à capitalisation partielle avaient un degré de couverture inférieur à cent pour cent. Au total, les degrés de couverture des institutions de prévoyance ont baissé en moyenne d'environ 17% l'an dernier pour atteindre en moyenne 105%.

CoOpera Fondation collective PUK est parvenue à obtenir un résultat attrayant malgré des conditions des plus défavorables. Comme pour l'exercice 2021, nos investissements de longue date dans des sociétés de production d'énergie écologique et alternative ainsi que notre portefeuille immobilier ont pu apporter une contribution précieuse l'année dernière. Au total, nos immobilisations financières ont contribué au résultat global à hauteur d'environ CHF 8.5 millions. Malheureusement, ce résultat financier positif n'a pas pu compenser les charges résultant de la forte augmentation des provisions actuarielles, des capitaux de couverture et des prestations de retraite. Au total, CoOpera Fondation collective PUK a enregistré une perte de CHF 9.3 millions pour l'exercice 2022.

En raison de la solide performance, le degré de couverture n'a diminué que de 1.2% à 101.1%. Avec cette baisse modérée, CoOpera Fondation collective PUK se distingue à cet égard du paysage des caisses de pension suisses.

André Pierre Schmidt,
Directeur

2.1 Bilan

Actifs	Référence	2022	CHF	%	2021	CHF	%
Comptes postaux et bancaires		46 501 971.72		5.4 %	43 255 057.85		4.9 %
Dépôts à terme		0.00		0.0 %	7 000 000.00		0.8 %
Créances immobilières		1 234 975.34		0.1 %	1 196 321.83		0.1 %
Créances organismes publics		869 782.69		0.1 %	1 221 342.82		0.1 %
Créances prêts / hypothèques		518 453.31		0.1 %	464 904.01		0.0 %
Autres créances		38 539.90		0.0 %	121 362.10		0.0 %
Créances comptes sociétés affiliées		1 316 300.05		0.2 %	615 153.52		0.1 %
Compte courant créances proches Suisse en CHF ¹⁾		3 967 363.84		0.5 %	34 018 902.91		3.8 %
Stocks (combustibles dans nos immeubles)		15 611.80		0.0 %	10 864.50		0.0 %
Actifs circulants		54 462 998.65		6.3 %	87 903 909.04		10.1 %
Obligations et emprunts garantis, y compris fonds		82 642 704.91		9.5 %	104 408 027.69		11.7 %
Hypothèques en Suisse		130 722 464.00		15.1 %	141 856 145.15		15.9 %
Actions, y compris fonds de placement en actions (cotées en bourse)		892 125.00		0.1 %	1 059 200.00		0.1 %
Prêts en Suisse ¹⁾		38 657 479.00		4.5 %	21 598 698.62		2.4 %
Prêts à l'étranger		45 772 720.00		5.3 %	47 582 240.00		5.3 %
Hypothèques à l'étranger		24 546 486.85		2.8 %	25 659 984.10		2.9 %
Participations et fonds de placement en actions non cotés		97 739 253.72		11.3 %	84 687 920.10		9.5 %
Instruments financiers dérivés / opérations à terme sur devises	3.6.6	813 216.00		0.1 %	0.00		0.0 %
Immobilier		272 025 000.00		31.3 %	270 247 000.00		30.3 %
Participations dans des sociétés immobilières et fonds immobiliers		77 583 900.00		8.9 %	74 400 000.00		8.3 %
Placements et prêts infrastructure en Suisse		35 446 951.62		4.1 %	30 389 349.78		3.4 %
Participations dans des sociétés non cotées en bourse (Private Equity) et créances (Private Debt)		4 432 893.33		0.5 %	0.00		0.0 %
Immobilisations corporelles meubles		302 913.70		0.0 %	197 529.00		0.0 %
Actifs immobilisés		811 578 108.13		93.5 %	802 086 094.44		90.0 %
Placements de fortune		866 041 106.78		99.8 %	889 990 003.48		99.9 %
Comptes de régularisation actifs		2 017 218.90		0.2 %	1 121 389.19		0.1 %
Comptes de régularisation actifs		2 017 218.90		0.2 %	1 121 389.19		0.1 %
Actifs		868 058 325.68		100.0 %	891 111 392.67		100.0 %

Passifs	Référence	2022	CHF	%	2021	CHF	%
Prestations de libre passage et rentes		15 076 275.55		1.7 %	35 756 819.75		4.0 %
Banques / assurances		209 000.00		0.0 %	9 000.00		0.0 %
Autres dettes ²⁾		3 663 257.55		0.4 %	3 785 223.99		0.4 %
Dettes		18 948 533.10		2.2 %	39 551 043.74		4.4 %
Comptes de régularisation passifs		454 276.07		0.1 %	1 943 832.14		0.2 %
Comptes de régularisation passifs		454 276.07		0.1 %	1 943 832.14		0.2 %
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	3.6.11	3 788 828.80		0.4 %	3 759 819.00		0.4 %
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	3.6.11	0.00		0.0 %	0.00		0.0 %
Réserve de cotisations employeur	3.6.11	3 788 828.80		0.4 %	3 759 819.00		0.4 %
Provisions non-techniques		0.00		0.0 %	0.00		0.0 %
Provisions non-techniques		0.00		0.0 %	0.00		0.0 %
Dettes, comptes de régularisation passifs, RCE et provisions non-techniques		23 191 637.97		2.7 %	41 494 875.88		4.4 %
Capital de prévoyance assurés actifs	3.5.3	430 193 194.40		49.6 %	428 902 107.00		48.1 %
Capital de prévoyance rentiers	3.5.5	384 641 700.10		44.3 %	379 612 571.00		42.6 %
Provisions techniques	3.5.6	20 447 550.00		2.4 %	18 312 500.00		2.1 %
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		835 282 444.50		96.2 %	826 827 178.00		92.8 %
Réserve de fluctuation de valeur	3.6.3	9 584 243.21		1.1 %	18 923 624.84		2.18 %
Fonds pour les cas de rigueur		105 894.95		0.0 %	105 894.95		0.0 %
Dissolution du fonds pour les cas de rigueur ³⁾		-105 894.95		0.0 %	0.00		0.0 %
Capital de fondation, fonds libres / insuffisance de couverture État à la fin de la période sous revue		0.00		0.0 %	105 894.95		0.0 %
Passifs		868 058 325.68		100.0 %	891 111 392.67		100.0 %

¹⁾ Réaffectation de prêts courants pouvant être résiliés à court terme aux entreprises associées de Liquidités à Prêts en Suisse (cf. p. 18 note en bas de page n° 7)

²⁾ Inclusion des positions Comptes affectés des employeurs sans et avec plans hôtellerie-restauration du rapport de gestion 2021 à la position du bilan «Autres dettes». Au total, CHF 2 090 452.78 ont été réaffectés (cf. p. 45 section 3.7.3).

³⁾ Le fonds pour cas de rigueur a été dissolu par décision du Conseil de fondation du 17.08.2022 et affecté aux réserves de fluctuation de valeur.

2.2 Compte d'exploitation

Produit	Référence	2022			2021		
		CHF	%	CHF	%		
Cotisations employés		17 024 255.20	18.7 %	17 216 592.45	17.4 %		
Cotisations employeurs		25 010 696.55	27.4 %	23 794 171.00	24.1 %		
Prélèvement de la réserve de cotisations employeurs pour financer les cotisations		-225 888.95	-0.2 %	-297 053.35	-0.3 %		
Versements uniques et sommes de rachat ^{4, 5 et 6)}		6 052 899.25	6.6 %	6 858 469.81	6.9 %		
Apports dans la réserve de cotisations employeurs		245 418.50	0.3 %	509 373.60	0.5 %		
Apports fonds de garantie		594 070.25	0.7 %	629 190.20	0.6 %		
Cotisations ordinaires et autres cotisations et apports ^{4 et 6)}		48 701 450.80	53.4 %	48 710 743.71	49.3 %		
Apports de libre passage ⁴⁾		40 173 528.19	44.0 %	47 406 230.71	48.0 %		
Apports lors de la reprise de portefeuilles d'assurés dans les provisions techniques		39 083.00	0.0 %	0.00	0.0 %		
Apports lors de la reprise de portefeuilles d'assurés dans la réserve de fluctuation de valeur		153 671.50	0.2 %	0.00	0.0 %		
Apports lors de la reprise de portefeuilles d'assurés dans les fonds libres		144 049.95	0.2 %	13 397.85	0.0 %		
Versements prélèvements anticipés EPL / divorce		2 044 943.12	2.2 %	2 581 693.43	2.6 %		
Prestations d'entrée		42 555 275.76	46.6 %	50 001 321.99	50.7 %		
Apports provenant des cotisations et prestations d'entrée ⁶⁾		91 256 726.56	100.0 %	98 712 065.70	100.0 %		

Compte d'exploitation	Référence	2022	CHF	%	2021	CHF	%
Rentes de vieillesse	3.5.5	-23 053 312.60		-25.3 %	-22 958 423.58		-23.3 %
Rentes de survivants	3.5.5	-1 686 395.30		-1.8 %	-1 484 587.55		-1.5 %
Rentes d'invalidité	3.5.5	-1 909 432.25		-2.1 %	-2 078 556.70		-2.1 %
Rentes transitoires	3.5.5	-17 270.75		-0.0 %	-38 000.00		0.0 %
Rentes		-26 666 410.90		-29.2 %	-26 559 567.83		-26.9 %
Autres prestations réglementaires	3.5.5	-1 137 936.70		-1.2 %	-1 223 433.95		-1.2 %
Prestations en capital pour départ à la retraite		-11 658 753.45		-12.8 %	-8 215 006.55		-8.3 %
Prestations en capital pour décès et invalidité		-587 821.30		-0.6 %	-459 693.50		-0.5 %
Prestations en capital et autres prestations réglementaires		-13 384 511.45		-14.7 %	-9 898 134.00		-10.0 %
Prestations réglementaires		-40 050 922.35		-43.9 %	-36 457 701.83		-37.0 %
Prestations extra-réglementaires		-32 633.40		0.0 %	-36 590.15		0.0 %
Prestations extra-réglementaires		-32 633.40		0.0 %	-36 590.15		0.0 %
Prestations de libre passage lors de la sortie		-50 675 258.94		-55.5 %	-86 070 770.35		-87.2 %
Transfert de fonds supplémentaires pour sortie collective		-5 920 454.85		-6.5 %	0.00		0.0 %
Prélèvements anticipés EPL / divorce		-1 266 014.85		-1.4 %	-1 203 405.20		-1.2 %
Prestations de sortie⁴⁾		-57 861 728.64		-63.4 %	-87 274 175.55		-88.4 %
Débit au titre de prestations et prélèvements anticipés⁵⁾		-97 945 284.39		-107.3 %	-123 768 467.53		-125.4 %
Constitution de capital de prévoyance assurés actifs		-80 325 731.04		-88.0 %	-87 191 845.14		-88.4 %
Dissolution de capital de prévoyance assurés actifs		83 190 885.84		91.2 %	145 335 226.47		147.3 %
Constitution de capital de prévoyance rentiers		-51 780 419.25		-56.7 %	-75 234 202.49		-76.3 %
Dissolution de capital de prévoyance rentiers		46 923 637.05		51.4 %	37 380 833.78		37.9 %
Constitution de provisions techniques		-3 655 050.00		-4.0 %	-5 294 850.00		-5.4 %
Dissolution de provisions techniques		1 520 000.00		1.7 %	3 244 400.00		3.3 %
Rémunération du capital d'épargne		-4 328 589.10		-4.7 %	-4 675 317.13		-4.7 %
Constitution de réserves de cotisations		-245 418.50		-0.3 %	-509 373.60		-0.5 %
Dissolution de réserves de cotisations		225 888.95		0.2 %	297 053.35		0.3 %
Constitution / dissolution capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-8 474 796.05		-9.3 %	-13 351 925.24		-13.5 %

⁴⁾ Représentation modifiée des chiffres de l'exercice 2021 en raison d'une affectation séparée des apports et prestations de sortie PLP à compter du 01.01.2022. Au total, en 2021, CHF 6 384 242.15 sont passés du compte Apports de libre passage (CHF 4 937 802.45), ainsi que du compte Dissolution de fonds libres (de comptes affectés) (CHF 1 446 439.70) au compte Apports et sommes de rachat.

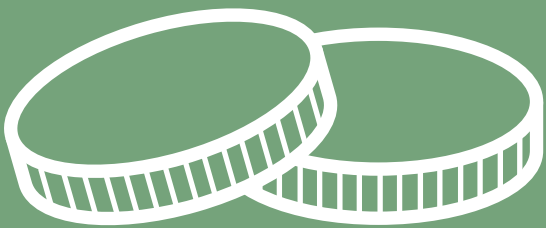
⁵⁾ Représentation modifiée des chiffres de l'exercice 2021 en raison d'une réaffectation des comptes Sommes de rachat par les employeurs, 3e pilier et retraite anticipée ainsi que Produits divers & baisses de rendement au compte Apports uniques et sommes de rachat. Au total, CHF 421 907.70 des comptes mentionnés ont été réaffectés pour l'exercice 2021.

⁶⁾ Représentation modifiée des chiffres de l'année 2021 en raison de la réaffectation au 01.01.2022 du compte Apurement et suppléments des années précédentes sur le compte Apports et sommes de rachat. Au total, pour l'exercice 2021, des produits extraordinaires de 52 319.96 CHF provenant de régularisations et de compléments des années précédentes ont été transférés sur le compte Apports et sommes de rachat.

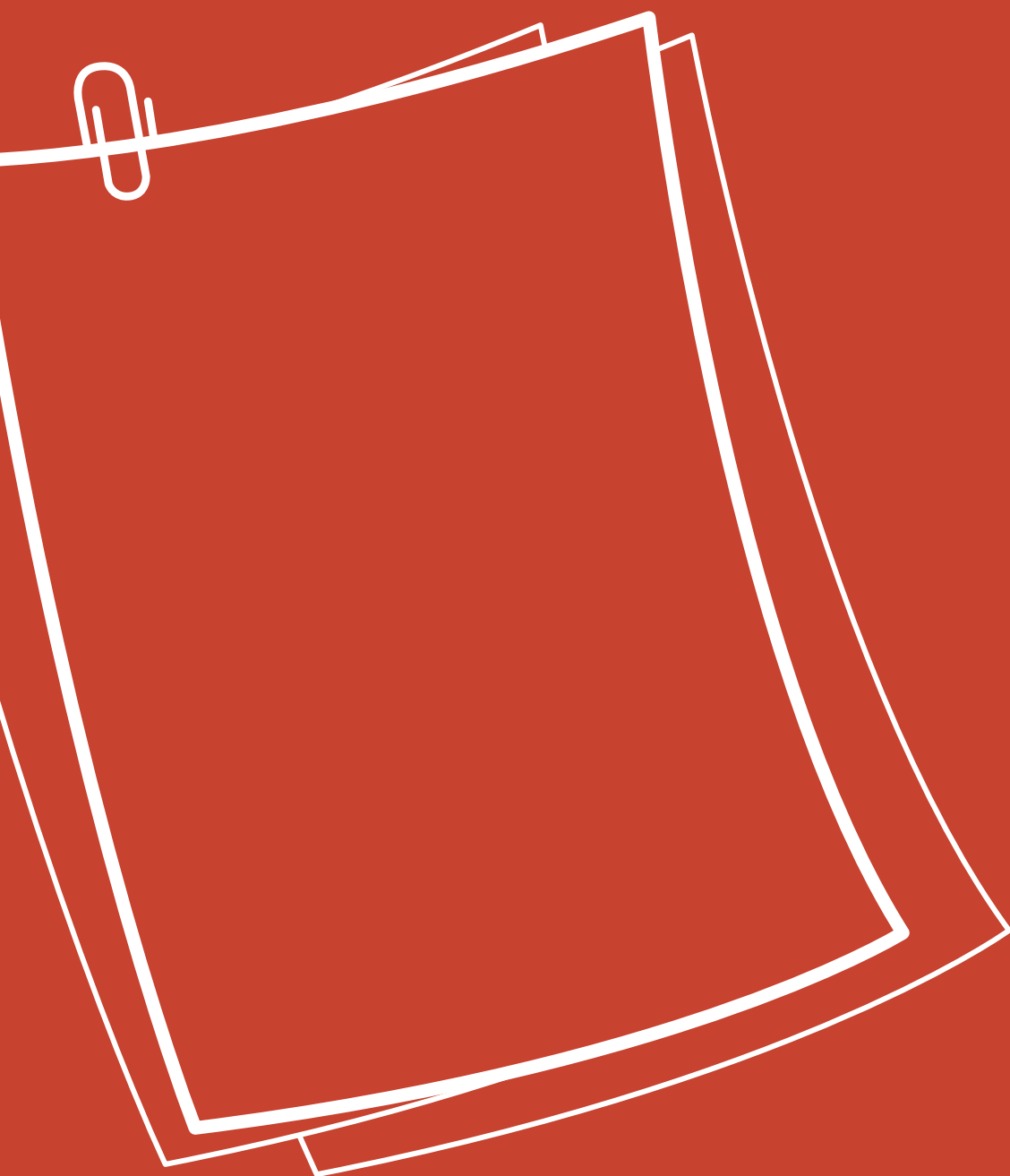
Compte d'exploitation	Référence	2022	CHF	%	2021	CHF	%
Prestations d'assurance		0.00		0.0 %	0.00		0.0 %
Parts excédentaires d'assurances		0.00		0.0 %	0.00		0.0 %
Produit de prestations d'assurances		0.00		0.0 %	0.00		0.0 %
Contributions au fonds de garantie		-217 999.15		-0.2 %	-230 163.95		-0.2 %
Charges d'assurance		-217 999.15		-0.2 %	-230 163.95		-0.2 %
Résultat net de la partie assurance		-15 381 353.03		-16.9 %	-11 934 600.54		-12.1 %
Résultat liquidités, CC, créances et dépôts à terme ⁷⁾		-355 217.67		-0.4 %	504 195.98		0.5 %
Résultat d'obligations et emprunts garantis et actions cotées en bourse, y compris fonds	3.6.9	-4 859 917.13		-5.3 %	707 292.59		0.7 %
Résultats d'hypothèques et prêts		2 603 239.47		2.9 %	1 746 865.11		1.8 %
Produits de biens immobiliers, participations à biens immobiliers et fonds immobiliers		12 729 888.35		13.9 %	11 941 673.51		12.1 %
Produits de participations et d'autres fonds de placement non cotés en bourse alternatifs		-1 313 586.52		-1.4 %	-2 481 365.32		-2.5 %
Résultat placements en infrastructure		3 574 557.82		3.9 %	2 481 653.94		2.5 %
Résultat placements dans des créances et participations non cotées		107 032.94		0.1 %	0.00		0.0 %
Charges administratives placements de fortune		-3 926 487.79		-4.3 %	-3 491 657.18		-3.5 %
Intérêts moratoires sur les comptes de libre passage et comptes de cotisation		-54 710.67		-0.1 %	-84 398.03		-0.1 %
Charges d'intérêts réserves de cotisations employeurs		-9 480.25		0.0 %	-9 152.40		0.0 %
Résultat net des placements de fortune		8 495 318.55		9.3 %	11 315 108.20		11.5 %
Dissolution / Constitution de provisions non-techniques ⁸⁾		105 894.95		0.1 %	0.00		0.0 %
Autres produits		21 778.71		0.0 %	7 890.96		0.0 %
Autre produit		21 778.71		0.0 %	7 890.96		0.0 %
Autres charges		-315 171.26		-0.3 %	-33 414.58		0.0 %
Charges générales de gestion, d'assurance, de personnel et de locaux		-1 867 895.54		-2.0 %	-1 647 557.71		-1.7 %
Marketing et publicité		-111 419.66		-0.1 %	-139 249.65		-0.1 %
Activités de courtage		-85 590.60		-0.1 %	-70 869.05		0.0 %
Organe de révision	3.9.11	-54 366.95		-0.1 %	-46 461.75		-1.5 %
Expert en prévoyance professionnelle	3.9.11	-118 200.75		-0.1 %	-119 439.30		-0.1 %
Autorités de surveillance		-28 376.05		-0.0 %	-12 186.55		0.0 %
Charges administratives		-2 265 849.55		-2.5 %	-2 035 764.01		-2.1 %
Excédent de recettes / dépenses avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-9 339 381.63		-10.2 %	-2 680 779.97		-2.7 %
Constitution (-) réserve de fluctuation de valeur		0.00		0.0 %	0.00		0.0 %
Dissolution (+) réserve de fluctuation de valeur		9 339 381.63		10.2 %	2 680 779.97		2.7 %
Constitution / dissolution réserve de fluctuation de valeur	3.7.2	9 339 381.63		10.2 %	2 680 779.97		2.7 %
Excédent de recettes / dépenses		0.00		0.0 %	0.00		0.0 %

⁷⁾ À la suite de la réaffectation des prêts pouvant être résiliés à court terme à des parties liées des Actifs circulants aux Prêts en Suisse, les produits d'intérêts de ces placements ont également été réaffectés (cf. p. 15 note en bas de page 1).

⁸⁾ Le fonds pour cas de rigueur a été dissolu par décision du Conseil de fondation du 17.08.2022 et affecté aux réserves de fluctuation de valeur.



3 Annexes



3.1 Bases et organisation

3.1.1 Forme juridique et but

CoOpera Fondation collective PUK est une fondation au sens des art. 80 ss. CC, 331 CO ainsi que 48 al. 2 et 49 al. 2 LPP. Elle a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP pour les employeurs, salariés ou membres de l'association professionnelle Solid'Art et d'autres associations professionnelles exerçant à titre indépendant qui lui sont affiliés et d'assurer leurs survivants contre les conséquences économiques dues à l'âge, au décès ou à l'invalidité. La fondation est conçue selon la primauté des cotisations.

3.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation satisfait au régime obligatoire LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du Canton de Berne sous le numéro BE 223. Elle verse des cotisations LPP au fonds de garantie.

3.1.3 Indication concernant l'acte de fondation et les règlements

CoOpera Fondation collective PUK a été fondée en 1984 dans la perspective de l'introduction de l'assurance obligatoire LPP.

Actes et règlements	valable à compter du
Statuts ¹⁾	9.8.2005
Règlement d'organisation	1.1.2017
- Règlement de placement et stratégie de placement ²⁾	1.1.2021
- Règlement relatif à la constitution et la dissolution de provisions et de réserves de fluctuation ³⁾	31.12.2022
- Règlement d'élection des membres du Conseil de fondation	1.1.2021
Règlement pour l'évaluation des placements immobiliers	1.9.2018
Règlement sur la prévoyance ⁴⁾	1.1.2022
Règlement de liquidation partielle	1.12.2018
Règlement du fonds pour cas de rigueur ⁵⁾	1.9.2015

¹⁾ Les statuts ont été renouvelés par décision du conseil de fondation du 09.11.2022 et déposés auprès de l'autorité de surveillance.

²⁾ La stratégie de placement a été renouvelée par décision du conseil de fondation du 04.05.2022 et présentée à l'autorité de surveillance. Le dernier règlement de placement confirmé par l'autorité de surveillance est valable à partir du 01.01.2018.

³⁾ Le règlement a été renouvelé par décision du Conseil de fondation du 09.11.2022 et présenté à l'autorité de surveillance. Le dernier règlement validé par l'autorité de surveillance était valable à partir du 31.12.2020.

⁴⁾ Le règlement a été renouvelé par décision du Conseil de fondation du 09.11.2022 et présenté à l'autorité de surveillance. Le dernier règlement de prévoyance confirmé par l'autorité de surveillance était valable à partir du 01.01.2021.

⁵⁾ Par décision du Conseil de fondation du 17.08.2022, le fonds pour les cas de rigueur est dissolu et les fonds disponibles sont affectés aux réserves de fluctuation de valeur.

3.1.4 Organe suprême, direction, gestion et droit de signature

Les membres du conseil de fondation ainsi que les membres de la direction ont une signature collective à deux.

Conseil de fondation	Fonction	Représentation
Anna Katharina Detreköy	Membre du Conseil de fondation	Employeur
Christoph Eberhard Cordes ⁶⁾	Membre du Conseil de fondation	Employeur
Niklaus Schär ⁷⁾	Membre du Conseil de fondation	Employeur
Peter Tschannen ⁷⁾	Membre du Conseil de fondation	Employeur
Christine Jost	Membre du Conseil de fondation	Employé
Annett Hofer	Membre du Conseil de fondation	Employé
Romana Tomasi	Membre du Conseil de fondation	Employé
Philipp von Homeyer	Membre du Conseil de fondation	Employé

⁶⁾ Entrée en fonction au 01.07.2022

⁷⁾ association des travailleurs indépendants Solid'Art

Tous les membres du Conseil de fondation sont élus pour quatre ans.

Christoph Eberhard Cordes a été élu pour succéder à Marc Desales. Les huit membres du Conseil de fondation ont été élus pour un nouveau mandat de 2021 à 2025. L'élection a eu lieu lors de l'Assemblée des délégués du 22 juin 2022.

Direction	Fonction	Représentation
André Pierre Schmidt	Directeur	Membre de la Direction
Beatrice Schmid	Responsable Prévoyance et Personnel	Membre de la Direction
Jürg Hari	Responsable Placements	Membre de la Direction

Comité de placement	Fonction
Roger Eberhard ¹⁾	Architecte HES, Executive MBA BFH, partenaire chez refelcta AG
Hanspeter Niggli ¹⁾	Membre du Conseil d'administration de CoOpera Beteiligungen AG, Directeur de Thymos AG
Thomas Grädel	Membre du Conseil d'administration de CoOpera Leasing AG et de Kowema AG
Max Leu ²⁾	Architecte dipl. EPF/SIA/UBC, conseil et planification
Thomas Pitttracher	Directeur de TPI-Beratungen AG
Peter Tschannen ³⁾	Membre du Conseil d'administration de Bio Development AG, conseil et coaching à Baar (ZG)
Philipp von Homeyer ³⁾	Directeur
André Pierre Schmidt ⁴⁾	Responsable Placements
Jürg Hari ⁴⁾	Réviseur responsable, SPIEGEL TREUHAND AG, Kappel (SO)
Rafael Spiegel ⁵⁾	Leitender Revisor, SPIEGEL TREUHAND AG, Kappel (SO)

¹⁾ Membre du comité de placement depuis le 01.07.2022.

²⁾ Max Leu a démissionné au 30 juin 2022.

³⁾ Peter Tschannen et Philipp von Homeyer (membre du comité de placement depuis le 17.08.2022) représentent le Conseil de fondation au sein du comité de placement.

⁴⁾ André Pierre Schmidt et Jürg Hari sont présents sans droit de vote et à titre consultatif.

⁵⁾ Rafael Spiegel est présent sans droit de vote comme représentant de l'organe de révision.

3.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Pittet Associates AG, Berne, expert exécutant: Olivier Kern
Organe de révision	Rafael Spiegel, SPIEGEL TREUHAND AG, Kappel (SO) Organe d'autorisation: ASR – Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
Mandats obligatoires	Andreas Hinck, Banque Cler SA, Bâle, organe d'autorisation: FINMA Walter Nägeli, Banque Alternative Suisse SA, Olten, organe d'autorisation: FINMA
Autorité de surveillance:	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne

3.1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2022, nous comptons 565 institutions (exercice précédent 577, assurés facultatifs inclus) et 231 indépendants affiliés (exercice précédent 237). Nous assurons les indépendants via les associations professionnelles affiliées.

Chaque institution affiliée dispose d'une commission de gestion paritaire. L'Assemblée des délégués se tient une fois par an.

3.2 Membres actifs et rentiers

3.2.1 Assurés actifs

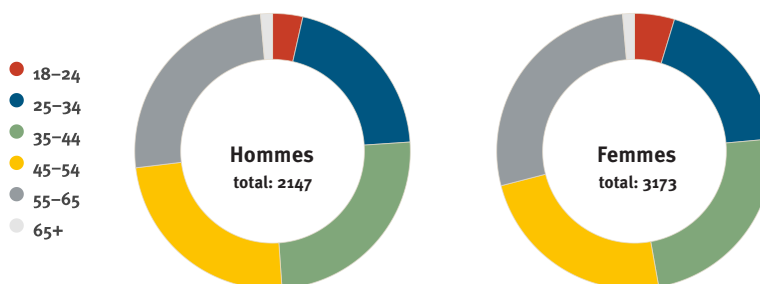
Portefeuille et évolution des actifs (nombre)	Institutions		Assurés actifs	
	2022	2021	2022	2021
État à la fin de l'exercice précédent	577	582	5395	5677
Entrées	28	35	1403	1545
Sorties (y compris fermetures d'entreprises)	-40	-40	-1312	-1605
Départs à la retraite	0	0	-158	-206
Décès	0	0	-5	-12
Invalidités	0	0	-3	-4
État à la fin de l'exercice	565	577	5320	5395
Variation en % par rapport à l'exercice précédent	-2.1%	-0.9%	-1.4%	-5.0%
Total des assurés (actifs et rentiers)			6994	7014

Salaires assurés (CHF)	2022	2021
Total des salaires annuels AVS	295 822 718.00	296 887 898.00
Salaires annuels assurés coordonnés	229 051 015.00	228 198 361.00
Salaires coordonnés en % du salaire AVS en moyenne générale	77.4%	76.9%

Fréquence d'âge des assurés selon les catégories d'âge LPP	Hommes		Femmes	
	Nombre	Catégories d'âge LPP	Nombre	Catégories d'âge LPP
	76	18-24	149	18-24
	438	25-34	599	25-34
	536	35-44	749	35-44
	519	45-54	755	45-54
	548	55-65	877	55-65
	30	65+	44	65+
Total nombre d'assurés	2147		3173	

Age moyen des assurés actifs	Tous les assurés		Femmes		Hommes	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	45.55	45.14	45.5	45.2	45.34	45.06

Échelonnement en pourcentage identique aux pourcentages pour les bonifications de vieillesse



3.2.2 Bénéficiaires de rentes

Portefeuille et évolution des rentiers (nombre)	2022	2021
Rentes de vieillesse	1345	1302
Rentes pour enfants de retraités	15	19
Rentes d'invalidité	127	129
Rentes pour enfants d'invalides	21	20
Rentes de partenaires	150	128
Rentes d'orphelin	16	21
Total bénéficiaires de rente	1674	1619
Variation en % par rapport à l'exercice précédent	3.40%	8.50%

Rentes d'invalidité (CHF)	2022	2021
Rentes d'invalidité (CHF)	1781438.00	1752106.00
Variation en % par rapport à l'exercice précédent	1.67%	-0.46%

3.2.3 Adaptations des rentes 2022

Conformément à l'art. 36 LPP, l'organe suprême de l'institution de prévoyance doit décider chaque année de l'adaptation des rentes. Pour 2022, le Conseil de fondation a décidé, le 15 décembre 2021, de n'adapter à l'inflation ni les rentes de vieillesse, ni les rentes de survivants et d'invalidité. Par contre, les rentes de survivants et d'invalidité du pilier obligatoire qui sont versées depuis 2018 ont été adaptées pour la première fois à l'évolution des prix. Le taux d'adaptation est de 0.3%, et pour les rentes versées la première fois depuis 2012, il est de 0.1%.

3.3 Type de mise en œuvre du but

3.3.1 Commentaire sur les plans de prévoyance

CoOpera Fondation collective PUK propose une multitude de plans de prévoyance. Pour les nouvelles affiliations, elle propose un choix de plans standards. Le choix du plan de prévoyance est effectué par la commission de prévoyance de l'entreprise affiliée composée de manière paritaire.

Tous les plans de prévoyance satisfont aux exigences légales en ce qui concerne l'adéquation, la collectivité, l'égalité de traitement, la planification ainsi que le principe d'assurance.

3.3.2 Financement, méthode de financement

Pour tous les plans de prévoyance de CoOpera Fondation collective PUK, la prévoyance vieillesse est organisée selon le système de la primauté des cotisations, c'est-à-dire que les prestations de vieillesse sont fixées d'après l'âge de vieillesse acquis au moment du départ à la retraite. Le financement des prestations de vieillesse par les bonifications de vieillesse est individuel, par quoi il faut entendre qu'un compte épargne est tenu pour chaque assuré.

En matière d'assurance risque (décès, invalidité), on distingue le système de primauté des cotisations et celui de primauté des prestations par rapport au salaire assuré (biprimauté). Pour les nouvelles affiliations, les prestations ne sont plus proposées que par rapport au salaire assuré (biprimauté).

3.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 17 août 2022, le Conseil de fondation a décidé de dissoudre le règlement relatif au fonds pour cas de rigueur.

3.4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

3.4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels correspondent aux prescriptions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

3.4.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation respectent les prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi que de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date du bilan:

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances, les dettes sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeurs individuelles.

Les placements en monnaies étrangères sont évalués au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les prêts et hypothèques sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeurs individuelles.

Les titres à revenu fixe avec intérêts courus sont évalués à la valeur boursière à la date de clôture du bilan.

Actions et participations

Les actions cotées en bourse sont évaluées à leur valeur boursière à la date de clôture du bilan. Les actions non cotées sont évaluées sur la base d'un calcul de la valeur des entreprises réalisé chaque année selon la méthode de la valeur intrinsèque, de la valeur moyenne ou la méthode des multiples ¹⁾

Les biens immobiliers en propriété directe sont évalués au moyen des valeurs de rendement, en tenant compte de la dépréciation pour cause de vétusté et de l'éventuel besoin accumulé de rénovation et d'entretien (pour les données relatives aux taux de capitalisation et produits, cf. p. 38, section 3.6.5).

Les immobilisations corporelles mobiles sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires sur le plan comptable.

Les régularisations et les provisions non techniques sont déterminées sur la base de la meilleure estimation possible par les organes compétents.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

La réserve de fluctuation de valeurs est déterminée par le Conseil de fondation et fixée conformément au règlement «Constitution/dissolution de provisions et de réserves de fluctuation». Le montant cible défini est évalué par l'expert en prévoyance professionnelle. Au cours de l'année de référence 2022, 9.34 millions de CHF ont été retirés. Par rapport au montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs, il existe au 31 décembre 2022 une différence de 59.86 millions de CHF, soit 86.2%. ²⁾

3.4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Pour l'évaluation de nos participations à ADEV Solarstrom AG et ADEV Wasserkraftwerk AG, en 2022, nous avons utilisé les valeurs du marché (prix de vente moyens du dernier jour de négoce) de la Bourse annexe bernoise OTC-X. En revanche, en 2021, nous avons appliqué une méthode de calcul de la valeur intrinsèque pour définir les valeurs boursières. Ces modifications de la méthode d'évaluation ont conduit à une dépréciation de CHF 406 179.36.

¹⁾ CoOpera Immobilien AG applique une méthode de calcul de la valeur de rendement pour évaluer ses biens immobiliers. Pour CoOpera Fondation collective PUK en revanche, l'évaluation de la valeur de participation de CoOpera Immobilien AG est réalisée par calcul de la valeur intrinsèque, sachant que l'on utilise la moyenne de la valeur de rendement et de la valeur DCF (DCF = Discounted Cash Flow) pour l'évaluation et pour la divulgation des réserves latentes des biens immobiliers. Cette méthode a conduit à une plus faible évaluation étant donné que la valeur DCF était plus faible que la valeur de rendement en 2021 et 2022.

²⁾ Le nouveau règlement pour la constitution et la dissolution de provisions techniques et de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) est entré en vigueur au 31.12.2022. Conformément à la p. 5, section 8 du règlement sur les provisions, nous attirons l'attention sur le fait que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV) est indiquée dans l'annexe 2 du Règlement de placement en vigueur au 01.01.2023. (p. 11). Même si le Règlement de placement n'entre en vigueur qu'en 2023, le montant cible de la RFV de 8% fixé à l'annexe 2 s'appliquera déjà en 2022. En effet, le nouveau «Règlement relatif aux provisions» est déjà valable à partir du 31.12.2022 par résolution du Conseil de fondation du 09.11.2022 et détermine le montant cible de la RFV.

3.5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

3.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

CoOpera Fondation collective PUK gérée comme une institution de prévoyance autonome. La couverture des risques de décès et d'invalidité est assurée par des provisions correspondantes qui sont constituées conformément au règlement sur la constitution et la dissolution de provisions et réserves de fluctuation et au calcul de l'expert en assurance de pensions.

3.5.2 Commentaire sur les actifs et passifs des contrats d'assurance

Il n'existe pas de contrats d'assurance, comptes séparés ou autres relations contractuelles avec des compagnies d'assurance pouvant faire l'objet d'un rachat. CoOpera Fondation collective PUK est entièrement autonome.

3.5.3 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans le système de primauté des cotisations

La rémunération des capitaux d'épargne obligatoires et subobligatoires s'est élevée à 1 % (taux d'intérêt minimum LPP).

Évolution du capital de prévoyance des actifs et rentiers AI	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
Capital de prévoyance pour les actifs à la fin de l'exercice précédent	428 902 107.00		482 596 955.30			-11.13%
Capital de prévoyance des rentiers AI à la fin de l'exercice précédent	17 233 427.00		15 675 064.65			9.94%
Avoirs de vieillesse ordinaires	33 591 927.90		34 752 034.00			-3.34%
Avoirs de vieillesse supplémentaires	2 044 943.12		2 581 693.43			-20.79%
Rémunération des avoirs de vieillesse	4 328 589.10		4 675 317.13			-7.42%
Apports de libre passage et rachats / report des capitaux de couverture	46 362 912.39		52 972 219.46			-12.48%
Prestations de sortie	-49 736 562.85		-86 589 614.40			-42.56%
Prélèvements anticipés EPL / divorce	-1 257 388.55		-1 203 405.20			4.49%
Dissolution pour cause de départ à la retraite	-33 238 838.55		-59 908 557.55			-44.52%
Dissolution pour cause de décès	-896 016.95		0.00			n.a.
Gains / pertes de mutation, différence par rapport aux primes moyennes etc.	-2 995.11		583 827.18			-100.51%
Capital de prévoyance pour les actifs à la fin de l'exercice sous revue	430 193 194.40		428 902 107.00			0.30%
Capital de prévoyance pour les rentiers AI à la fin de l'exercice sous revue	17 138 910.10		17 233 427.00			-0.55%
Total capital de prévoyance pour les actifs et les rentiers AI à la fin de l'exercice sous revue	447 332 104.50		446 135 534.00			0.27%

3.5.4 Total des avoirs de vieillesse selon LPP

La LPP Somme des avoirs de vieillesse selon	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	236 511 044.95		238 122 168.25			-0.68%

3.5.5 Évolution du capital de couverture pour les rentiers

Évolution du capital de couverture pour les rentiers	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
Capital de couverture des rentiers à la fin de l'exercice précédent	362 379 144.00		325 652 651.00			11.28%
Capital de prévoyance des rentiers AI à la fin de l'exercice précédent	17 233 427.00		15 675 064.65			9.94%
Rentes de vieillesse	-23 053 312.60		-22 956 703.68			0.42%
Rentes transitoires	-17 270.75		-38 000.00			-54.55%
Rentes de partenaires	-1686 395.30		-1484 587.55			13.59%
Rentes d'invalidité	-1909 432.25		-2 080 276.60			-8.21%
Autres prestations réglementaires	-1137 936.70		-1223 433.95			-6.99%
Affectation selon bilan actuariel	32 833 476.70		66 067 857.13			-50.30%
Capital de couverture pour les rentiers à la fin de l'exercice sous revue	367 502 790.00		362 379 144.00			1.41%
Capital de prévoyance pour les rentiers AI à la fin de l'exercice sous revue	17 138 910.10		17 233 427.00			-0.55%
Total capital de prévoyance et capital de couverture pour les rentiers à la fin de l'exercice sous revue	384 641 700.10		379 612 571.00			1.32%
Taux d'intérêt technique capital de prévoyance pour les rentiers		2.25%		2.25%		0.00%

3.5.6 Composition, évolution et commentaire sur les provisions techniques

Provisions techniques	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
Augmentation de l'espérance de vie	2 811 900.00		1 380 500.00			103.69%
Fonds de fluctuation des risques	3 007 400.00		2 910 900.00			3.32%
Cas AI latents	2 425 250.00		1 520 100.00			59.55%
Baisse du taux d'intérêt technique	10 000 000.00		10 000 000.00			0.00%
Pertes sur les retraites	891 000.00		2 501 000.00			-60.78%
Compensation du renchérissement pour les rentes de vieillesse	0.00		0.00			n.a.
Provision pour préserver la rente de vieillesse LPP	1 222 000.00		0.00			n.a.
Total provisions techniques	20 447 550.00		18 312 500.00			11.66%

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

La provision pour augmentation de l'espérance de vie continue d'être alimentée afin de tenir compte de manière appropriée de l'augmentation de l'espérance de vie, des modifications en matière d'invalidité mais aussi de l'évolution des hypothèses démographiques. Pour les exercices 2016-2020, la table périodique LPP 2015 a été utilisée comme base pour les provisions techniques et une réserve de longévité annuelle de 0.6% a été constituée. La table périodique LPP 2020 est utilisée depuis le 1^{er} janvier 2021. En conséquence, une réserve de longévité de 0.4% par an est constituée sur le capital de couverture des rentes de vieillesse et des rentes de survivants. La constitution de cette réserve au débit du compte de résultat sera poursuivie provisoirement jusqu'en 2025. Les totaux de la réserve suivants en résultent:

Adaptation de la réserve de longévité	2021	2022	2023	2024	2025
Taux	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%	0.4%
Réserve totale	0.4%	0.8%	1.2%	1.6%	2.0%

Provision pour le fonds de fluctuation des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont en règle générale soumis à des fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut lourdement grever la situation financière de l'institution de prévoyance. Pour garantir de telles fluctuations, une provision correspondante est constituée sous forme de fonds de fluctuation des risques.

Provision pour cas AI latents

Cette réserve est constituée afin d'assurer les conséquences financières des cas d'invalidité en cours de clarification (assurés ayant été annoncés à l'assurance-invalidité fédérale).

Provision pour la baisse du taux d'intérêt technique

Au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt technique se montait à 2.25%, et était donc identique à celui de l'exercice précédent. La provision pour l'abaisser se monte à CHF 10 millions et est identique à celle de l'exercice précédent.

Provision pour pertes sur retraites

Une provision pour pertes sur les retraites est constituée dès lors que des pertes se manifestent suite à l'application des taux de conversion réglementaires. Cette provision est calculée pour tous les assurés actifs à partir de 58 ans. Elle correspond à la différence entre le capital d'épargne prévu à l'âge ordinaire de la retraite estimé avec le taux d'intérêt technique et le capital de couverture actuariel nécessaire pour les rentes converties à ce même moment. Elle est adaptée conformément à ce principe chaque année.

Provision pour la compensation du renchérissement pour les rentes de vieillesse

Le Conseil de fondation décide chaque année de la question du versement facultatif d'une allocation de renchérissement sur les rentes de vieillesse et de survivants. Une allocation de renchérissement doit être accordée uniquement si la situation financière de CoOpera Fondation collective PUK le permet et si un renchérissement a effectivement eu lieu. Pour 2022, le Conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes de vieillesse au renchérissement (cf. p. 25 section 3.2.3).

Provision pour préserver la rente de vieillesse LPP

Cette provision est constituée si, en raison des taux de conversion réglementaires appliqués, la rente de vieillesse réglementaire est inférieure à la rente de vieillesse LPP. La provision est calculée pour tous les assurés actifs ainsi que pour tous les assurés temporairement invalides à partir de l'âge de 58 ans.

Le Conseil de fondation a décidé de constituer en cinq étapes, à partir du 31 décembre 2022, la provision destinée à préserver les rentes de vieillesse LPP. La provision au 31 décembre 2022 correspond donc à un cinquième de la valeur cible (6 110 000 CHF) et s'élève par conséquent à 1 222 000 CHF.

3.5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le rapport a été établi par l'expert en prévoyance professionnelle reconnu au 31 décembre 2022 et contient les conclusions suivantes:

Les capitaux de prévoyance ont été calculés avec les bases techniques LPP 2020 (P2020) et avec un taux d'intérêt technique de 2.25% (exercice précédent: 2.25%).

Les prescriptions des directives techniques (DTA 4) de la Chambre suisse des experts en Caisse de Pensions (CSEP) définit un plafond pour le taux d'intérêt technique; Avec un taux d'intérêt technique de 2.25%, la CoOpera Fondation collective PUK se situe, avec une différence de 0.43%, en dessous de cette limite de 2.68%. Le taux d'intérêt technique de 2.25% est approprié. A l'exception de la provision pour la baisse du taux d'intérêt technique et de la provision pour le maintien de la rente de vieillesse LPP, toutes les provisions techniques ont été constituées conformément au règlement sur les provisions valable à partir du 31 décembre 2022.

CoOpera Fondation collective PUK dispose d'une réserve de fluctuation de valeur de 9.58 millions de CHF et présente une capacité de risque financier très limitée à 13.8% de la valeur cible.

L'équilibre financier de la fondation est garanti à court terme conformément à l'article 44 al. 1 OPP2. Le taux de couverture au 31 décembre 2022 s'élève à 101.1% et a diminué de 1.2 point de pourcentage depuis le 31 décembre 2021 (102.3%). La fondation est en mesure de remplir ses obligations à la date de référence de l'expertise.

3.5.8 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles essentielles

Les engagements futurs de CoOpera Fondation collective PUK à l'égard des rentiers ainsi que les provisions techniques sont calculés en fonction des bases de calcul actuarielles LPP 2020 et d'un taux d'intérêt technique de 2.25%.

3.5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Aucune.

3.5.10 Réserves de cotisations employeurs avec renonciation à l'utilisation

Il n'y a pas de réserves de cotisations employeurs avec renonciation à l'utilisation.

3.5.11 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture correspond au rapport entre le patrimoine disponible (y compris excédents et réserves de fluctuation de cours) et les engagements envers les actifs et les rentiers.

Le degré de couverture légal pour l'exercice sous revue est de 101.1%.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	2022	CHF	2021	CHF	Variation	CHF
Capital de prévoyance disponible	844 866 687.71		845 750 802.84		-0.10%	
./. Capital de prévoyance actifs	-430 193 194.40		-428 902 107.00		0.30%	
./. Capital de prévoyance rentiers	-384 641 700.10		-379 612 571.00		1.32%	
./. Augmentation de l'espérance de vie	-2 811 900.00		-1 380 500.00		103.69%	
./. Fonds de fluctuation des risques	-3 007 400.00		-2 910 900.00		3.32%	
./. Cas AI latents	-2 425 250.00		-1 520 100.00		59.55%	
./. Baisse du taux d'intérêt technique	-10 000 000.00		-10 000 000.00		0.00%	
./. Pertes sur les retraites	-981 000.00		-2 501 000.00		-60.78%	
./. Compensation du renchérissement pour les rentes de vieillesse	0.00		0.00		n.a.	
./. Provision pour préserver la rente de vieillesse LPP	-1 222 000.00		0.00		n.a.	
Résultat technique	9 584 243.21		18 923 624.84¹⁾		-49.35%	
Degré de couverture légal (disponible en % des fonds requis)	101.1%		102.3%		-1.2%	

¹⁾ Zuzüglich Fonds für Härtefälle CHF 105 894.95 betrug das technische Ergebnis per 31.12.2021 CHF 19 029 519.79.

3.6 Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune

3.6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire des placements, Règlement de placement

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de fondation est responsable des placements de fortune en qualité d'organe suprême. L'organisation de la gestion de fortune et les compétences des organes mandatés sont réglées dans le règlement interne et le Règlement de placement. En principe, le Conseil de fondation édicte les règlements. Le Comité de placement assure l'exploitation des fourchettes tactiques de placements de fortune et les décisions de placement les plus importantes. La Direction est responsable de l'exécution dans le cadre précisé ci-dessus.

Conseiller en placement et gestionnaire des placements

Placements de fortune gérés directement par CoOpera Fondation collective PUK:

Les collaboratrices et collaborateurs de CoOpera Fondation collective PUK gèrent les comptes en numéraire et les dépôts à terme en fonction des flux de trésorerie prévisibles.

La rubrique Créances immeubles prend en considération les loyers dus et les paiements compensatoires en suspens des gérants d'immeubles. Les avoirs résultant de l'impôt préalable (taxe sur la valeur ajoutée) et de l'impôt anticipé sont regroupés sous Créances organismes publics.

Le suivi et la gestion de nos hypothèques et prêts incombent également aux collaboratrices et collaborateurs de CoOpera Fondation collective PUK.

Mandats obligatoires:

La Banque Cler SA à Bâle et la Banque Alternative Suisse SA (BAS) à Olten gèrent chacune une partie de nos obligations. Par ailleurs, les deux banques gèrent également différents titres de fonds dans les dépôts. Il existe à cet effet respectivement un contrat de gestion de fortune séparé. Les compétences sont organisées de la manière suivante:

Andreas Hinck, Banque Cler SA, Bâle, organe d'autorisation: FINMA

Walter Nägeli, Banque Alternative Suisse SA, Olten, organe d'autorisation: FINMA

Les placements en titres effectués dans le cadre des mandats de gestion de fortune de la Banque Cler et de la Banque BAS n'ont généré aucun prélèvement ni remboursement issu de rétrocessions en 2022.

Participations à des entreprises, autres placements en titres et instruments financiers dérivés::

Les autres placements en titres, instruments financiers dérivés et participations à des entreprises sont gérés par les collaboratrices et collaborateurs de CoOpera Fondation collective PUK. Les placements en EUR font l'objet d'une couverture du risque de change par le biais de contrats à terme en devises conclus auprès de la Banque Cler et de la banque BAS. Le Conseil de fondation se prononce sur l'utilisation et le montant des instruments financiers dérivés. Conformément à la stratégie de placement actuelle, une couverture complète du risque de change des placements en EUR est visée par le biais d'opérations à terme sur devises EUR/CHF.

Mandats immobiliers::

La plupart de nos immeubles sont gérés par des gérants immobiliers externes sur place, dans le cadre d'un contrat comprenant également la comptabilité des immeubles.



Les achats / ventes, le développement et la réalisation de projets de construction, de transformation et d'assainissement sont toujours gérés directement par les collaboratrices et collaborateurs de CoOpera Fondation collective PUK. Les investissements dans des participations immobilières sont également gérés par les collaboratrices et collaborateurs de CoOpera Fondation collective PUK. Afin de réduire les risques de marché, nous avons veillé à une large diversification géographique en Suisse et à une composition équilibrée de biens immobiliers résidentiels et commerciaux.

Règlement de placement

Les avoirs d'épargne de prévoyance doivent être placés de façon à préserver leur valeur monétaire. Ceci n'est toutefois possible que si la vie sociale à la base de la valeur monétaire est elle-même préservée. C'est pourquoi les avoirs doivent être mis à la disposition d'initiatives, d'institutions et d'entreprises qui s'efforcent d'améliorer les conditions culturelles, sociales et économiques selon une vision du monde adaptée à notre époque qui intègre la dimension spirituelle de l'homme et de la nature.

3.6.2 Sollicitation des extensions (art. 50, alinéa 4, OPP 2)

Dans sa philosophie de placement, CoOpera Fondation collective PUK poursuit le principe selon lequel les fonds d'épargne de ses assurés doivent être investis dans la mesure du possible dans l'économie réelle. Elle renonce dans une large mesure à investir dans des actions cotées en bourse. CoOpera Fondation collective PUK a ainsi augmenté à titre de compensation la pondération des placements immobiliers dans son Règlement de placement et fixé à 50% la limite par catégorie. La limite pour les placements alternatifs a été fixée à 25%. Les dispositions relatives à l'art. 50, al. 1-3 OPP 2 sont respectées notamment grâce à une stricte observation des limites par placement individuel (max. 5%) et à la vaste diversification des placements en matière de catégories, régions et secteurs économiques. Pendant l'exercice 2022, les investissements dans des placements alternatifs s'élevaient à 24.4% et les investissements dans l'immobilier à 40.3%. Ainsi, CoOpera Fondation collective PUK fait valoir l'extension des possibilités de placement prévue à l'art. 50, al. 4 OPP 2.

3.6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
État de la RFV au 01.01.	18 923 624.84		21 604 404.81			-12.41%
Dissolution aux dépens du compte d'exploitation	-9 339 381.63		-2 680 779.97			248.38%
RFV totale selon bilan	9 584 243.21		18 923 624.84			-49.35%

Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	2022	2021	Variation	%
RFV cible selon le règlement	69 444 666.05	63 236 623.73		9.82%
RFV effective en % de la RFV cible	13.8%	29.9%		-53.85%
Déficit de réserve de la RFV	59 860 422.84	44 312 998.89		35.09%
Total du bilan (aux valeurs effectives)	868 058 325.68	891 111 392.67		-2.59%
RFV comptabilisée en % du total du bilan	1.1%	2.1%		-47.62%
Valeur cible RFV en % du total du bilan	8.0%	7.1%		12.68%

3.6.4 Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Catégorie de placement	Placements 2022		Placements 2021		Maximum selon	Maximum selon	stratégie de placement	fourchette	
	en CHF	en %	en CHF	en %	Règlement	OPP 2	en %	Minimum en %	Maximum en %
Flüssige Mittel und Festgelder	46 501 971.72	5.4%	50 255 057.85	5.6%	100.0%	100.0%	9.0%	3.0%	10.0%
Liquidités et dépôts à terme	46 501 971.72	5.4%	50 255 057.85	5.6%	100.0%	100.0%	9.0%	3.0%	10.0%
Créances y c. comptes courants employeurs, stocks et comptes de régularisation actifs	6 010 881.99	0.7%	7 775 240.38	0.9%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Prêts/CC créances proches Suisse en CHF ¹⁾	3 967 363.84	0.5%	30 995 000.00	3.5%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Immobilisations corporelles meubles	302 913.70	0.0%	197 529.00	0.0%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actifs divers (créances, stocks, immobilisations corporelles et comptes de régularisation actifs)	10 281 159.53	1.2%	38 967 769.38	4.4%	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Obligations Suisse CHF	43 384 614.00	5.0%	59 817 851.00	6.7%	100.0%	100.0%	7.0%	2.0%	8.0%
Obligations garanties (lettres de gage)	7 278 848.00	0.8%	9 401 349.00	1.1%	100.0%	100.0%	1.0%	0.0%	2.0%
Obligations Étranger CHF	10 112 155.00	1.2%	10 635 865.00	1.2%	100.0%	100.0%	1.5%	0.0%	5.0%
Fonds de placement obligations Étranger CHF	4 961 736.91	0.6%	0.00	0.0%	100.0%	100.0%			
Obligations Suisse et Étranger CHF	65 737 353.91	7.6%	79 855 065.00	9.0%	100.0%	100.0%	9.5%	2.0%	12.0%
Obligations Etranger ME ²⁾	16 905 351.00	1.9%	19 885 344.00	2.2%	30.0%	30.0%	2.5%	0.0%	4.0%
Fonds de placement Obligations Etranger ME ²⁾	0.00	0.0%	4 667 618.69	0.5%	30.0%	30.0%			
Obligations Suisse et Étranger ME	16 905 351.00	1.9%	24 552 962.69	2.8%	30.0%	30.0%	2.5%	0.0%	4.0%
Obligations y c. fonds de placement et emprunts garantis	82 642 704.91	9.5%	104 408 027.69	11.7%	30.0%	30.0%	12.0%	3.0%	12.0%
Immobilier	272 025 000.00	31.3%	270 247 000.00	30.3%	50.0%	30.0%	35.0%	25.0%	50.0%
Participations dans des sociétés immobilières Suisse CHF ³⁾	70 632 000.00	8.1%	67 740 000.00	7.6%	50.0%	30.0%	4.0%	3.0%	10.0%
Fonds de placement immobiliers CHF	6 951 900.00	0.8%	6 660 000.00	0.7%	50.0%	30.0%	1.0%	0.0%	2.0%
Total immobilier	349 608 900.00	40.3%	344 647 000.00	38.7%	50.0%	30.0%	40.0%	28.0%	50.0%
garantis par gages immobiliers Suisse CHF	130 722 464.00	15.1%	141 856 145.15	15.9%	75.0%	50.0%	16.0%	5.0%	20.0%
Prêts garantis Prêts par gages immobiliers Suisse CHF	130 722 464.00	15.1%	141 856 145.15	15.9%	75.0%	50.0%	16.0%	5.0%	20.0%
Actions Suisse CHF cotées en bourse	892 125.00	0.1%	1 059 200.00	0.1%	0.0%	50.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Actions, y compris fonds de placement en actions (cotées en bourse)	892 125.00	0.1%	1 059 200.00	0.1%	0.0%	50.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Placements en infrastructure Suisse CHF	26 965 961.62	3.1%	20 791 069.78	2.3%	10.0%	10.0%	3.0%	1.0%	5.0%
Prêts Placements en infrastructure Suisse EUR	8 480 990.00	1.0%	9 598 280.00	1.1%	10.0%	10.0%			
Placements en infrastructure Suisse CHF et ME	35 446 951.62	4.1%	30 389 349.78	3.4%	10.0%	10.0%	3.0%	1.0%	5.0%

3.6.4 Présentation des placements de fortune par catégorie de placement

Catégorie de placement	Placements 2022		Placements 2021		Maximum selon	Maximum selon	stratégie de placement	fourchette	
	in CHF	in %	en CHF	en %	Règlement	OPP2	in %	Min. en %	Max. en %
Placements dans des sociétés (Private Equity) et créances (Private Debt) non cotées en bourse ⁴⁾	4 432 893.33	0.5%	0.00	0.0%	25%	5.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Fonds de placement Micro Finance Suisse CHF	7 793 020.00	0.9%	8 110 240.00	0.9%	25%	15.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Fonds de placement Micro Finance Étranger USD	3 519 673.00	0.4%	3 507 407.00	0.4%	25%	15.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Participations placements alternatifs Suisse CHF ³⁾ et ⁴⁾	82 181 952.96	9.5%	68 692 768.96	7.7%	25%	15.0%	9.0%	8.0%	25.0%
Participations placements alternatifs Étranger ME ³⁾	4 244 607.76	0.5%	4 377 504.14	0.5%	25%	15.0%	1.0%	0.0%	10.0%
Prêts en Suisse CHF ²⁾ et ⁴⁾	38 657 479.00	4.5%	21 598 698.62	2.4%	25%	15.0%	2.0%	2.0%	7.0%
Prêts Étranger ME	45 772 720.00	5.3%	47 582 240.00	5.3%	25%	15.0%	5.0%	2.0%	6.0%
Hypothèques à l'étranger	24 546 486.85	2.8%	25 659 984.10	2.9%	25%	15.0%	3.0%	2.0%	6.0%
Instruments financiers dérivés	813 216.00	0.1%	0.00	0.0%			0.0%	0.0%	0.0%
Total placements alternatifs et placements dans des participations et créances non cotées	211 962 048.90	24.4%	179 528 842.82	20.1%	25.0%	20.0%	20.0%	14.0%	25.0%
Total actifs immobilisés (sans créances, comptes CC, limites actifs et immobilisations corporelles meubles)	857 777 166.15	98.8%	852 143 623.29	95.6%					
Total actifs divers (créances, comptes CC, limites actifs et immobilisations corporelles meubles)	10 281 159.53	1.2%	38 967 769.38	4.4%					
Fortune totale	868 058 325.68	100.0%	891 111 392.67	100.0%			100.0%		

¹⁾ Réaffectation de prêts pouvant être résiliés à court terme de Sociétés affiliées à Prêts Suisse au 01.01.2022.

²⁾ Changement de monnaie du placement Symbiotics Emerging Impact Bond Fond d'USD en CHF.

³⁾ Les limites pour les différents placements conf. à art. 56 à 3 al. 3 OPP 2 sont respectées.

⁴⁾ Nouvelle catégorie de placement au 01.01.2022. Selon le règlement de placement valable à partir du 01.01.2023, réaffectation de placements alternatifs Participations en Suisse CHF et Prêts en Suisse CHF en 2023.

Non-respect des limites de placements réglementaires:

Pour l'exercice 2022, les actions cotées en bourse ne respectent pas les limites de placements réglementaires. La violation de la limite réglementaire a eu lieu lors de l'introduction en bourse d'Edisun Power SA en 2008. Le Comité de placement et le Conseil de fondation sont informés de cette violation. Ils surveillent en permanence l'évolution du placement et prendront des mesures pour y remédier. La vente des actions d'Edisun Power SA a déjà été mandatée en 2023.

3.6.5 Commentaires sur les placements de fortune

Les limites selon l'art. 54 OPP2 (Limite par débiteur), art. 54a OPP2 (Limite en matière de participation) et art. 54b OPP2 (Limite en matière de biens immobiliers) sont respectées.

Obligations, y c. fonds de placement en obligations

Les investissements en obligations sont gérés par les gérants de fortune des banques CLER et BAS conformément aux exigences éthiques, écologiques et sociales élevées. Sont entre autres interdits les investissements dans l'industrie de l'armement, l'énergie nucléaire, le tabac, l'alcool, les drogues, le génie génétique, les jeux de hasard et la pornographie. Sont également exclus les investissements dans des entreprises qui ne respectent pas les normes internationales en matière de droits de l'homme, de corruption et de droits du travail (en particulier le travail des enfants). En outre, des investissements sont réalisés systématiquement dans des placements qui répondent exactement à des critères de durabilité définis dans les domaines de l'environnement, de l'engagement social et de l'éthique.

Prêts et hypothèques

Au 31 décembre 2022, il y avait 66 hypothèques et contrats de prêt aux taux d'intérêt habituels du marché et ajustés en fonction des risques. Le volume total des hypothèques et prêts s'élève à CHF 239.7 millions.

Actions, y compris fonds de placement en actions et comportement de vote

Les seules actions cotées en bourse du portefeuille de CoOpera Fondation collective PUK sont celles de la société Edisun Power Europe AG. CoOpera Fondation collective PUK a exercé ses droits de vote dans l'intérêt des assurés et voté lors de l'assemblée générale du 22 avril 2022 dans le sens du Conseil d'administration d'Edisun Power Europe SA.

Participations (hors immobilier)

Bio Development AG:

CoOpera Fondation collective détient environ 33% des parts de Bio Development AG. Bio Development AG participe à diverses entreprises bio indépendantes dans le but de renforcer leur compétitivité et leur position économique.

CoOpera Beteiligungen AG:

CoOpera Beteiligungen AG appartient à 93.77% à CoOpera Fondation collective PUK. CoOpera Beteiligungen AG n'est pas cotée en bourse.

CoOpera Leasing AG:

CoOpera Leasing AG est une filiale non cotée en bourse qui a été reprise par CoOpera Beteiligungen AG au 30 septembre 2022 pour une valeur de marché de 18.43 millions de CHF.

CoOpera Finanzierung Deutschland GmbH:

CoOpera Deutschland GmbH est également une filiale non cotée en bourse que CoOpera Beteiligungen AG a reprise au 30 septembre 2022 pour la valeur symbolique de CHF 1. Afin de financer les opérations de leasing, CoOpera Fondation collective PUK a octroyé des prêts à hauteur de EUR 29 millions. Les garanties sont composées des contrats de leasing cédés et de la propriété sur les appareils en leasing.

Placements dans les infrastructures:

Les placements dans les infrastructures font partie intégrante de notre politique de placement depuis des années. Les investissements dans les producteurs d'énergie hydraulique, solaire et éolienne tels qu'ADEV, EBL Wind Invest et Edisun Power illustrent l'orientation écologique de nos placements. Au total, la valeur de nos placements dans les infrastructures est d'environ CHF 35.45 millions, dont près de CHF 18.02 millions ont été investis dans les deux fonds d'infrastructure Reichmuth I et II.

Immobilier:

Les biens immobiliers en propriété directe sont évalués en fonction de leurs valeurs de rendement, en tenant compte de la dépréciation pour cause de vétusté et des rénovations et travaux d'entretien éventuellement nécessaires. Pendant l'exercice 2022, des taux de capitalisation situés entre 4.41% et 7.50% ont été rapportés (pour les immeubles sans octroi de droit de superficie) en tenant compte des critères d'évaluation. Le taux de capitalisation moyen était de 4.94%. Les revenus locatifs s'élevaient au total à 12.07 millions de CHF en 2022.

Participations dans des sociétés immobilières et des fonds de placement immobiliers CoOpera Immobilien AG et Terra Schweiz AG:

CoOpera Immobilien AG et Terra Schweiz AG sont des instruments de placement de CoOpera Fondation collective PUK. Elles lui appartiennent à 100%. Le conseil d'administration de CoOpera Immobilien AG est identique à celui de CoOpera Fondation collective PUK. Le conseil d'administration ne reçoit aucune rémunération de CoOpera Immobilien AG.

WOK Lorraine AG, WOK Burgunder AG, WOK Hofguet AG:

Les participations dans les sociétés WOK AG sont également enregistrées à la position de bilan «Total des participations dans des sociétés immobilières et des fonds de placement immobiliers». WOK Lorraine AG appartient à 47.76% à CoOpera Fondation collective PUK, WOK Burgunder AG et WOK Hofguet AG appartiennent chacune pour moitié à la fondation de prévoyance en faveur du personnel GEPABU et à CoOpera Fondation collective PUK.

Placements dans des participations ou créances suisses non cotées:

Les placements dans des créances non cotées sur des débiteurs (Private Debt) ou dans des participations dans des sociétés non cotées (Private Equity) sont considérés comme une nouvelle catégorie de placement indépendante à partir du 1^{er} janvier 2022 conformément à la décision du Conseil fédéral et à l'article 53, al. 1 let. d ter de l'OPP2. Le volume d'investissement de CoOpera Fondation collective PUK dans cette catégorie de placement s'élève à CHF 4.4 millions et ne représente donc que 0.5% du total de la fortune.

3.6.6 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Des opérations à terme sur devises ont été réalisées afin d'assurer un pilotage stratégique et tactique des risques de change. Au 31 décembre 2022, les opérations à terme sur devises EUR/CHF se montaient à EUR 77 millions. Elles ont permis d'atteindre un résultat latent de CHF 813 000 au cours de la période sous revue.

Afin de garantir les éventuelles exigences de marge issues des opérations à terme sur devises, CoOpera Fondation collective PUK dispose auprès de la BAS d'une limite-cadre de max. CHF 7 millions. Un acte de nantissement limité des titres et avoirs bancaires a été conclu à titre de sûreté avec la BAS et la Banque Cler. La limite-cadre n'a pas été sollicitée pendant l'exercice sous revue.



Monnaie	Opération à terme sur devises en ME	Résultat latent en CHF
EUR	77 000 000.00	813 000.00
Total	77 000 000.00	813 000.00

3.6.7 Promesses de capital ouvertes

Au 31 décembre 2022, les promesses de capital ouvertes étaient les suivantes:

Promesses de capital ouvertes	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
Placements en infrastructure CHF	3 591 547.00		6 931 764.00		-48.19%	
Placements en infrastructure EUR	0.00		2 393 110.70		n.a.	
Placements alternatifs Étranger EUR	4 634 103.00		4 325 982.20		7.12%	
Total promesses de capital ouvertes	8 225 650.00		13 650 856.90		-39.74%	

3.6.8 Valeur du marché et partenaires contractuels des titres sous Securities Lending

Aucun disponible.

3.6.9 Explication du résultat net des placements de fortune

Performance de la fortune totale 2022	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	891 111 392.67		891 034 695.00		0.01%	
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	868 058 325.68		891 111 392.67		-2.59%	
Effectif moyen des actifs	879 584 859.18		891 073 043.84		-1.29%	
Résultat net des placements de fortune (avant dépréciation/ appréciation des biens immobiliers)	7 909 618.12		9 756 801.43		-18.93%	
Résultat net des placements de fortune	8 852 283.23		10 859 849.35		-18.49%	
Performance nette sur le total de la fortune (avant dépréciation/ appréciation des biens immobiliers)	0.9%		1.1%		-18.18%	
Performance nette sur le total de la fortune	1.0%		1.2%		-16.67%	
Performance nette sur le total de la fortune sur une moyenne de 5 ans	1.4%		2.0%		-30.00%	

Commentaire sur d'importants éléments du résultat net des placements de fortune

Placements en infrastructure

Les prix du marché des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne et solaire ont atteint des sommets historiques en 2022. Il ne fait aucun doute que les producteurs d'énergie figurent parmi les gagnants de la crise actuelle. Malgré l'anticipation de prélèvements légaux sur les bénéfices excédentaires, EBL Wind Invest AG a pu enregistrer un bond de CHF 1369 à CHF 3735 par action. Cela correspond à un bénéfice latent de CHF 2.37 millions que nous pouvons attribuer à nos 1003 actions.

En outre, les prix des matières premières restent à un niveau élevé en raison de la guerre en Ukraine, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de l'inflation élevée persistante. Au cours de l'exercice passé déjà, nous avons pu apprécier les fonds d'infrastructure Reichmuth d'environ CHF 700 000. En 2022, le gain de cours de ces placements s'élève à environ CHF 866 985.

Placements immobiliers

Avec un résultat net de CHF 11.55 millions, nos biens immobiliers, nos fonds immobiliers et nos participations immobilières ont une fois de plus contribué de manière fiable à notre résultat global cette année.

Obligations

Les hausses de taux d'intérêt des banques nationales ont entraîné de brusques corrections de valeur sur les marchés des obligations et des actions. En moyenne, les obligations détenues dans les dépôts des institutions de prévoyance suisses ont perdu près de 12% de leur valeur. Les pertes de cours latentes des obligations du portefeuille de CoOpera Fondation collective PUK se sont élevées à 6.5% et grèvent le résultat global de CHF 6.05 millions. Le résultat total négatif, y compris les intérêts sur coupons, les intérêts courus et les frais de transaction, s'est élevé à CHF 4.78 millions.¹⁾

Placements alternatifs

CoOpera Beteiligungen AG:

Au cours de l'exercice 2021, CoOpera Beteiligungen AG a dû procéder à une correction de valeur d'environ 6.14 millions de CHF en raison d'un cas d'assainissement de l'une de ses participations. Celui-ci n'a été définitivement déterminé qu'après l'établissement des rapports de CoOpera Fondation collective PUK et, pour cette raison, n'aura d'incidence sur l'évaluation de la valeur d'entreprise de CoOpera Beteiligungen que pour la période sous revue 2022. Des mesures ayant été prises immédiatement, CoOpera Beteiligungen AG s'attend à un résultat positif d'environ CHF 3 millions pour 2022. Grâce à ce résultat positif, le besoin de correction de valeur baisse à environ CHF 4.78 millions. Notre évaluation est fondée sur les données non révisées des comptes annuels pour 2022, qui ont été mises à notre disposition à la fin mars 2023 (cf. p. 51 section 3.10).

CoOpera Finanzierungen Deutschland GmbH:

La société CoOpera Finanzierungen Deutschland GmbH a été reprise par CoOpera Beteiligungen au 30 septembre 2022 pour CHF 1. Pour la troisième année consécutive, CoOpera Finanzierungen Deutschland GmbH a réalisé un bénéfice considérable et est sur la voie de la régénération. Le bénéfice en 2021 était d'environ EUR 300 000, et en 2022, un bénéfice d'environ EUR 500 000 a également pu être généré. Malgré cette évolution positive, la correction de valeur individuelle de près de EUR 2 millions a été conservée en raison de la valeur intrinsèque négative et d'une réévaluation des contrats de leasing sur les prêts. Les corrections de valeur seront ajustées en fonction de la progression des mesures engagées.

¹⁾ compte tenu de la perte nette de CHF 80 157.50 des actions Edisun Power, le résultat des placements financiers comptabilisés s'est élevé à CHF 4.86 millions (cf. p. 18)

Chiffres clés comparés à l'exercice	2022	2021	Variation	%
Situation de la fortune en kCHF (total actifs)	868'058	891'111		-2.6%
Nombre d'institutions	565	577		-2.1%
Nombre d'assurés actifs	5'320	5'395		-1.4%
Nombre de rentiers	1'674	1'619		3.4%
Total du nombre d'assurés	6'994	7'014		-0.3%
Nombre d'assurés pour calcul des charges administratives	10'200	10'740		-5.0%
Nombre de bénéficiaires d'une rente de vieillesse en % des assurés actifs	25.6%	24.5%		4.5%
Nombre de bénéficiaires d'une rente AI en % des assurés actifs	2.8%	2.8%		0.0%
Nombre de bénéficiaires d'une rente de survivants en % des assurés actifs	3.1%	2.8%		10.7%
Cotisations, prestations de libre passage et rachats en kCHF	87'345	92'515		-5.6%
Prestations sous forme de rente et de capital en kCHF	40'051	36'458		9.9%
Produit de la fortune en kCHF (résultat net)	8'495	11'282		-24.7%
Performance nette sur le total de la fortune	1.0%	1.2%		-16.7%
Rémunération du capital d'épargne	1.0%	1.0%		0.0%
Frais administratifs en kCHF y compris les frais de gestion de fortune)	6'276	5'597		12.1%
Frais administratifs en kCHF sans frais de gestion de fortune	2'350	2'105		11.6%
Frais de gestion en % de la fortune	0.7%	0.6%		16.7%
Frais de gestion de la fortune en % du produit net de la fortune	46.2%	31.0%		49.0%
Frais de gestion en % des salaires coordonnés	2.7%	2.4%		12.5%
Frais administratifs par assuré en CHF sans frais de gestion de fortune	230	196		17.3%

3.6.10 Commentaires sur les frais de gestion de fortune

En 2022, des intérêts négatifs de CHF 313.93 ont été débités à CoOpera Fondation collective PUK. Ils ne font pas partie des frais de gestion de fortune selon SWISS GAAP RPC 26.

Les frais de gestion de fortune sont présentés ci-dessous de manière transparente, conformément à l'art. 48a OPP2:

Frais de gestion de fortune	2022	CHF	2021	CHF	Variation	CHF
Frais de gestion des assurés						
Frais comptes postaux et bancaires	83'912.12		69'206.30		14'705.82	
Administration générale	1'867'895.54		1'647'557.71		220'337.83	
Marketing et publicité	111'419.66		139'249.65		-27'829.99	
Activités de courtage	85'590.60		70'869.05		14'721.55	
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	172'567.70		165'901.05		6'666.65	
Coûts surveillance des fondations	28'376.05		12'186.55		16'189.50	
Total frais de gestion des assurés	2'349'761.67		2'104'970.31		244'791.36	
Frais de gestion de fortune						
Frais titres	4'223.80		1'417.03		2'806.77	
Charge gestion de fortune banques	238'037.71		290'120.89		-52'083.18	
Gestion titres/prêts/hypothèques	743'899.60		776'364.85		-32'465.25	
Diverses charges patrimoniales placements	43'056.74		21'033.16		22'023.58	
Charges administratives immobilier	1'182'009.52		1'179'577.75		2'431.77	
Charges administratives filiales et participations	930'426.12		601'618.21		328'807.91	
Frais de gestion de fortune placements collectifs (TER)	784'834.30		621'685.01		163'149.29	
Total des frais de gestion de fortune	3'926'487.79		3'491'816.90		434'670.89	
Total charges administratives	6'276'249.46		5'596'787.21		679'462.25	
Total placements transparents	852'809'684.19		845'662'940.29		7'146'743.90	
Placements non transparents (non transparents quant aux frais de gestion)						
ADEV Solarstrom AG: ISN 666893	94'600.00		110'365.00		-15'765.00	
ADEV Wasserkraftwerk AG: ISIN 6522426	357'363.64		747'778.00		-390'414.36	
Banque alternative Suisse SA: ISIN 1417242	1'305'000.00		1'290'000.00		15'000.00	
Bons de participation Weleda SA	132'468.00		122'566.00		9'902.00	
CHANCEN eG	222'176.25		233'134.00		-10'957.75	
s-inn Beteiligungen GmbH	0.00		1'098'684.00		-1'098'684.00	
GLS Sekem Fonds	282'314.71		314'431.00		-32'116.29	
GLS Sekem, parts du capital social	1'974'900.00		2'072'300.00		-97'400.00	
Parts projet VisAndes	50'523.00		49'754.00		769.00	
Purpose Evergreen Capital GmbH	821'050.06		609'200.00		211'850.06	
NPG AG für nachhaltiges Bauen	30'000.00		30'000.00		0.00	
Total placements non transparents	5'270'395.66		6'678'212.00		-1'407'816.34	
Total actifs immobilisés	858'080'079.85		852'341'152.29		5'738'927.56	
Quote-part des coûts TER						
Frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0.46%		0.41%		0.1%	
Quote-part de transparence des coûts						
Placements transparents par rapport à l'actif immobilisé	99.39%		99.22%		0.2%	

Explications du conseil de fondation au sujet de la quote-part de transparence des coûts

Dans la perspective de la philosophie de placement décidée par le Conseil de fondation, avec une forte part de placements alternatifs, une quote-part de non-transparence de 5% doit être prévue.

3.6.11 Commentaires sur les placements auprès d'employeurs et sur la réserve de cotisations employeurs

Les cotisations à la caisse de pension dues à la fin de l'exercice sont comptabilisées sous les débiteurs. Les avoirs de comptes courants vis-à-vis de CoOpera Immobilien AG sont contenus dans les CC créances proches Suisse en CHF.

Les réserves de cotisations employeurs ont évolué de la manière suivante:

Réserves de cotisations employeurs sans renonciation à l'utilisation	2022	CHF	2021	CHF	Variation	%
Situation réserve de cotisations employeurs au 01.01.	3 759 819.00		3 538 346.35			6.26%
Affectation	245 418.50		509 373.60			-51.82%
Utilisation	-225 888.95		-297 053.35			-23.96%
Taux d'intérêt exercice sous revue 0.25%	9 480.25		9 152.40			3.58%
Total réserve de cotisations employeurs au 31.12	3 788 828.80		3 759 819.00			0.77%

Les réserves de cotisations des employeurs sont justifiées en détail dans la comptabilité pour chaque institution affiliée, conformément au résumé ci-dessus (cf. art. 7 des statuts).

3.7 Commentaire sur les autres positions du bilan et du compte d'exploitation

3.7.1 Comptes divers du passif

Provisions pour prestations d'assurance

Néant.

Fonds pour les cas de rigueur (fonds libres)

Au cours de l'exercice 2022, aucun paiement pour cas de rigueur n'a été effectué. Le Conseil de fondation a décidé de dissoudre le fonds pour cas de rigueur au 31.12.2022 et d'attribuer le montant restant aux réserves de fluctuation de valeur.

3.7.2 Commentaire sur le résultat annuel

Conformément à la présentation des comptes annuels selon la norme Swiss GAAP RPC 26, les fonds libres ne peuvent être publiés que lorsque les réserves de fluctuation de valeur réglementaires ont entièrement été constituées. Dans notre «Règlement relatif à la constitution et la dissolution de provisions et de réserves de fluctuation», une valeur cible a été définie pour chaque catégorie de placement.

Avec le débit de cette année à hauteur de CHF 9.34 millions, la réserve de fluctuation de valeur a baissé à CHF 9.58 millions. Il manque donc CHF 59.86 millions (86.2%) pour atteindre la réserve théorique de fluctuation de valeurs de CHF 69.44 millions

Composition du résultat annuel	2022	CHF	2021	CHF	Variation	CHF
Excédent de rendement avant modification des provisions et postes extraordinaires	3 107 277.39		6 262 650.47		-3 155 373.08	
+ Évaluation biens immobiliers (réévaluation)	787 544.80		1 215 579.70		-428 034.90	
+ Évaluation des participations immobilières (réévaluation)	2 701 050.00		4 766 964.48		-2 065 914.48	
+ Dissolution ducroire	0.00		16 744.85		-16 744.85	
+ Gains de mutation techniques	11 528.49		707.85		10 820.64	
+ Dissolution de provisions non techniques	0.00		0.00		0.00	
+ Dissolution de provisions techniques	1 520 000.00		3 244 400.00		-1 724 400.00	
+ Gains de cours et de change sur les titres	5 775 438.75		4 097 676.72		1 677 762.03	
Total intermédiaire	13 902 839.43		19 604 724.07		-5 701 884.64	
- Dépréciation biens immobiliers (amortissements)	-2 254 029.69		-4 879 496.26		2 625 466.57	
- Dépréciation participations immobilières et fonds	0.00		0.00		0.00	
- Apport ducroire	-59 796.56		-50 159.43		-9 637.13	
- Pertes par mutation technique	-258 793.80		-2 258.94		-256 534.86	
- Apports dans les provisions non techniques	0.00		0.00		0.00	
- Apports dans les provisions techniques	-3 655 050.00		-5 294 850.00		1 639 800.00	
- Pertes de cours et de change sur les titres	-17 014 551.01		-12 058 739.41		-4 955 811.60	
Total intermédiaire	-9 339 381.63		-2 680 779.97		-6 658 601.66	
- Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	9 339 381.63		2 680 779.97		6 658 601.66	
Excédent de charges/produits						

3.7.3 Capital affecté

Le capital affecté provient des parts de l'employeur libérées dans le cadre de la prévoyance vieillesse pré-obligatoire et des apports provenant de relations de prévoyance antérieures de diverses institutions. Ces dettes passives font partie de la position du bilan «Autres dettes» (cf. bilan p. 15). Contrairement à l'exercice 2021, conformément aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26, les comptes affectés des employeurs sans plans hôtellerie-restauration dans le rapport de gestion ne seront plus publiés séparément dans le bilan à compter du 01.01.2022.

3.8 Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune exigence de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF).

Le 31 janvier 2023, l'ABSPPF a pris note des comptes annuels 2021 avec divers commentaires. Les commentaires relatifs au rapport annuel 2021 par l'autorité de surveillance sont mis en œuvre au cours de l'exercice 2022 ou sont en cours de réalisation. En outre, le 28 avril 2023, le Conseil de fondation a répondu au courrier de l'ABSPPF dans une prise de position. L'expert en prévoyance professionnelle et l'organe de révision ont également pris position sur les commentaires dont ils sont responsables.

Remarques

En 2021, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a demandé à CoOpera Fondation collective PUK une prise de position détaillée sur quelques opérations commerciales antérieures. La fondation collective a immédiatement répondu et le dossier est en cours.

Dans son courrier d'octobre 2022, l'autorité de surveillance a conseillé d'engager deux mesures organisationnelles, à savoir la nouvelle élection pour deux sièges de représentants des employés au Conseil de fondation et la clarification du mandat d'audit de l'organe de révision responsable. L'ABSPPF a également annoncé son intention de charger un spécialiste externe d'analyser le dossier encore en cours.

CoOpera Fondation collective PUK a pris les mesures nécessaires pour les deux premiers points. De plus amples informations suivront en temps utile, au plus tard dans le prochain rapport annuel.

3.9 Autres informations relatives à la situation financière

3.9.1 Insuffisance de couverture / explications des mesures prises (article 44 OPP 2)

Pas d'insuffisance de couverture (autres informations concernant le degré de couverture, voir page 32 section 3.5.11).

3.9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur des réserves de cotisations de l'employeur

Il n'existe pas de réserves avec renonciation à l'utilisation.

3.9.3 Liquidation partielle

À la suite d'une réduction du personnel d'un employeur, une liquidation partielle a été constatée au cours de l'exercice 2022. Pour des raisons de protection des données, aucun autre détail ne sera divulgué. Toutefois, le rapport détaillé a été envoyé à l'organe de révision ainsi qu'à l'autorité de surveillance.

3.9.4 Comptes séparés

Nous n'avons pas conclu de contrat de réassurance. Aucun compte séparé n'a donc été convenu.

3.9.5 Mise en gage d'actifs

Avec la conclusion d'opérations à terme sur devises, un acte de nantissement limité des titres et avoirs bancaires a été conclu à titre de sûreté avec la «Banque Alternative Suisse SA» et la «Banque Cler SA».

3.9.6 Responsabilité solidaire et cautionnements

La CoOpera Fondation collective PUK n'accorde pas de cautionnement. La CoOpera Fondation collective PUK répond solidairement des relations d'affaires suivantes:

- CoOpera Fondation collective PUK et la fondation de prévoyance en faveur du personnel GEPABU sont propriétaires communes (société simple avec une participation de 50% chacune à l'interne) des parcelles Burgunder et cèdent le droit de superficie du terrain aux bénéficiaires.
- CoOpera Fondation collective PUK et la fondation de prévoyance en faveur du personnel GEPABU sont copropriétaires à hauteur de 50% chacune de l'immeuble de la Gerechtigkeitsgasse 56 à Berne.
- CoOpera Fondation collective PUK et la fondation de prévoyance en faveur du personnel GEPABU sont propriétaires communes (société simple avec une participation de 50% chacune à l'interne) des parcelles Hofguet à Berthoud et cèdent le droit de superficie du terrain aux bénéficiaires.
- CoOpera Fondation collective PUK et la fondation de prévoyance en faveur du personnel GEPABU sont copropriétaires à hauteur de 50% chacune de l'immeuble Mühle Hunziken, Rubigen.

- CoOpera Fondation collective PUK détient des parts minoritaires dans les cocopropriétés suivantes:

0.5% de parts de la copropriété du centre commercial La Combe, Nyon

5% de parts de la copropriété Neumarkt Brugg, Brugg

1% de parts de la copropriété Place Cornavin, Genève

1% de parts de la copropriété World Trade Center I, Genève

- CoOpera Fondation collective PUK (participation de 66.66%) et la fondation commune klinisch therapeutisches Institut (participation de 33.33%) ont construit en copropriété sur le bien-fonds en droit de superficie de CoOpera Fondation collective PUK un quartier résidentiel au Netzenweg 12–16, Itingen BL.
- CoOpera Fondation collective PUK et la fondation de prévoyance du personnel de l'association Sonnhalde Gempen sont copropriétaires à hauteur de 50% chacune du bien-fonds RF 3263 in à Diegten, sur lequel les deux copropriétaires ont construit chacun un immeuble locatif.

3.9.7 Procédures juridiques en cours

Aucun cas juridique dans le domaine de la prévoyance n'était en suspens au terme de l'exercice sous revue.

3.9.8 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Opérations particulières et transactions sur la fortune:

Aucune.

Évaluation des risques:

Le Conseil de fondation a réalisé une analyse de risque détaillée, procédé à des évaluations des risques périodiques et pris les mesures appropriées pour éviter des affirmations erronées dans les comptes annuels.

3.9.9 Charte de l'ASIP

CoOpera Fondation collective PUK est soumise à la charte de l'ASIP. Le Conseil de fondation, les collaboratrices et collaborateurs responsables des placements, de la gestion et du contrôle du patrimoine de prévoyance ainsi que les partenaires externes se sont engagés à respecter ces prescriptions de loyauté et d'intégrité. Le Conseil de fondation a pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler le respect des dispositions de la charte de l'ASIP.

3.9.10 Aperçu des rémunérations des membres du Conseil de fondation (CF), du comité de placement (CP) et de la direction (DG)

Rémunérations CF, CP et Dir.		Honoraires CHF	Frais CHF	autres prestations CHF	Total	Exercice précédent
Conseil de fondation	au total	87764.05	743.20	14869.19	103376.44	118705.60
Assesneur	au total	6036.00	0.00	0.00	6036.00	2456.55
Comité de placement	sans assesseur et représenta- tion CF	57840.00	823.60	30193.01	88856.61	51169.40
Ensemble de la Direction	Membres de la Dir.	624760.00	30808.85	0.00	655568.85	693300.95
Total		776400.05	32375.65	45062.20	853837.90	865632.50

3.9.11 Aperçu des rémunérations de l'expert en matière de caisses de pension et de l'organe de révision

Coûts experts en matière de caisses de pension et organe de révision	Fonction	Coût CHF	Exercice précé- dent CHF
Pittet Associates AG	Expert en matière de caisses de pension	118200.75	119493.30
SPIEGEL TREUHAND AG, Kappel (SO)	Organe de révision	54366.95	46461.75
Total		172567.70	165901.05

3.10 Évènements postérieurs à la date du bilan

La faillite de la Silicon Valley Bank et le rachat de Credit Suisse par UBS ont une nouvelle fois mis à l'épreuve la confiance dans les marchés financiers. Contrairement à de nombreuses autres institutions de prévoyance, CoOpera Fondation collective PUK n'a heureusement pas de produits de placement de Credit Suisse dans son portefeuille de placement et il n'existe pas non plus de coopération directe avec l'ancienne grande banque. Par conséquent, comme en 2022, nous ne prévoyons pas de conséquences négatives durables dues à l'effondrement de Credit Suisse au cours du nouvel exercice.

Depuis la mi-2020, il y a plusieurs procédures prudentielles en cours. CoOpera Fondation collective PUK est en contact permanent avec l'ABSPPF. Les dossiers avec l'ABSPPF sont suivis par la Direction et le Conseil de fondation et encore en cours de traitement. De plus amples informations sur leur développement suivront en temps voulu.

À la mi-avril 2023, nous avons été informés par le Conseil d'administration de Bio Development AG d'un besoin de correction de valeur potentiel. Les événements et les processus sont surveillés par le Conseil d'administration de Bio Development AG. Grâce à l'institutionnalisation des rapports, le Comité de placement et le Conseil de fondation de CoOpera Fondation collective PUK sont informés rapidement et régulièrement.

Début mai 2023, la Direction de CoOpera Beteiligungen AG nous a informés que la société de révision avait exigé une correction de valeur supplémentaire sur l'une des immobilisations financières, ce qui réduirait le bon résultat annuel. La Direction et le Conseil d'administration de CoOpera Beteiligungen AG ne partagent pas l'opinion de l'organe de révision et considèrent ce besoin de correction de valeur comme une correction de valeur prudente inhabituelle qui sera ajustée. Le Conseil de fondation de CoOpera Fondation collective PUK prend note des différents points de vue et reste informé par le biais du Comité de placement qui examinera le développement futur.

Nos membres de longue date du Conseil de fondation, Christine Jost, Annett Hofer et Romana Tomasi, ont démissionné au 28 février 2023. Pour leur succéder, Raphaela Bitschnau, Anna Schaa et Hannes Zumkehr ont été élus au Conseil de fondation pour représenter les employés par vote par correspondance. Les élections ont eu lieu conformément au règlement électoral du Conseil de fondation, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Aucun autre événement postérieur à la date de clôture du bilan n'est à signaler.

4 Revision



4.1 Rapport de révision de SPIEGEL TREUHAND AG

SPIEGEL TREUHAND AG

Au Conseil de fondation de la
CoOpera Fondation collective PUK
Galgenfeldweg 16
3006 Berne

Kappel, le 26 mai 2023

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CoOpera Fondation collective PUK, Berne, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 9 - 51 à rapport de gestion) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

EPIEBEL TREUHAND AG

Page 2

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

SPIEGEL TREUHAND AG

Page 3

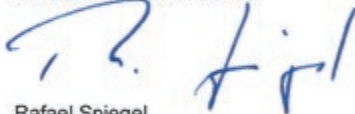
Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

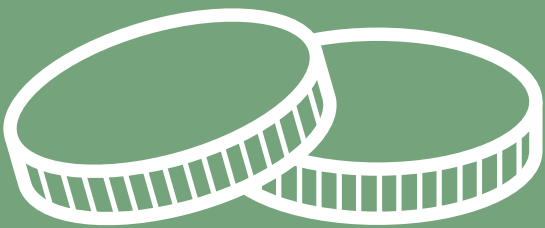
Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

SPIEGEL TREUHAND AG



Rafael Spiegel
Expert-comptable diplômé
Expert diplômé en comptabilité et controlling
Expert-réviseur agréé



Après-propos

Les nouvelles structures fonctionnent

Vous vous souvenez peut-être de notre édition de l'année dernière, dans laquelle nous décrivions que CoOpera fêtait alors ses 37 années d'existence et se trouvait donc dans son deuxième nœud lunaire – une année de lâcher-prise de notre génération fondatrice, de transformation et de réorientation.

Les deux années passées ont donc été ainsi marquées par un long travail sur nos structures et leur littéralisation. Entre-temps, la structure des responsabilités au sein du Conseil de fondation s'est bien établie et fait ses preuves. Nos règlements ont été majoritairement révisés, complétés et donc adaptés à la fois à la taille actuelle de la caisse et aux réglementations croissantes de la part des autorités. Nous travaillons pour pouvoir supprimer le plus vite possible la contribution de solidarité. Le déménagement dans les nouveaux locaux du Galgenfeldweg a été mené à bien – les bureaux fonctionnels soutiennent l'activité exigeant des collaboratrices et collaborateurs. Le Conseil de fondation tient à les remercier, ainsi que la Direction, pour leur engagement extraordinaire au cours de l'année écoulée.

Nous avons également restructuré le Comité de placement. Il a été considérablement renforcé en termes de personnel, est en grande partie responsable de nos placements et rend compte

au Conseil de fondation sur une base continue sur la marche des affaires. Il a procédé à une analyse complète des placements et s'occupe en permanence de la gestion des risques. Notre stratégie de placement prudente a une fois de plus fait ses preuves en 2022 – nous n'avons donc pas été affectés par les turbulences et les krachs des marchés boursiers. Toutefois, l'obtention du rendement requis demeure un défi majeur dans l'environnement géopolitique et économique incertain actuel. Une réforme urgente de la LPP est actuellement à nouveau discutée au Parlement – reste à savoir si, cette fois-ci, un projet de loi durable répondant aux différentes nécessités sera soumis au vote.

En tant qu'employés assurés, vous avez également participé à l'élection de nos nouveaux représentants et représentants du personnel il y a quelques semaines. Le renvoi des documents électoraux était un signe de l'estime pour notre travail. Nous sommes heureux que le Conseil de fondation ait pu être complété par nos employés et souhaitons à Raphaela Bitschnau, Anna Schaa et Hannes Zumkehr tout le meilleur pour leurs nouvelles tâches.

Christine Jost,
membre du Conseil de fondation

Adresses
CoOpera Fondation collective PUK
info@coopera.ch
Galgenfeldweg 16
3006 Berne
Téléphone +41 31 922 28 22

CoOpera Beteiligungen AG
beteiligungen@coopera.ch
CoOpera Immobilien AG
immo@coopera.ch
Galgenfeldweg 16
3006 Berne
Téléphone +41 31 918 00 11

CoOpera Leasing AG
info@cooperaleasing.ch
Blegistrasse 15
6340 Baar
Téléphone + 41 41 76 77 150
Fax + 41 41 76 77 155

www.coopera.ch